



OUVERTURE DE BANQUES
ALGÉRIENNES À
L'ÉTRANGER
**Le processus
mis sur les rails**

P.3



BACHIR KECHROUD S'EXPRIMERA AUJOURD'HUI, AU SIÈGE
D'ELSECOM, SUR UN THÈME BRÛLANT :

**De l'efficacité des « cellules de
veille stratégique » en industrie**

P.2

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 6 AVRIL 2023 // N°531 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI



Lire en page 3

350 PALESTINIENS INTERPELLÉS
PAR LA POLICE ISRAËLIENNE, APRÈS
LA PRISE D'ASSAUT DE LA MOSQUÉE AL-AQSA

L'Algérie en appelle à la responsabilité du Conseil de sécurité de l'ONU

La Commission des affaires des prisonniers de l'Organisation de libération de la Palestine a indiqué dans un communiqué que la police israélienne procède à la libération des personnes interpellées, à condition qu'elles se tiennent à distance de la mosquée Al-Aqsa et de la Vieille ville de Jérusalem pendant une semaine. Le département des dotations d'Al Qods et des affaires islamiques de la mosquée Al-Aqsa a condamné l'incursion de la police israélienne dans l'enceinte de la mosquée.

Lire en page 3



Lire en pages 8 et 9

DÉCÈS DU JOURNALISTE SALEM KLARI

**La DG de la Communication
à la Présidence de la
République présente
ses condoléances**

P.3



SECTEUR AGROALIMENTAIRE

**Algex veut mettre son
rôle de facilitateur au
service des exportations**

P.6

L'ALGÉRIE EN A FAIT UN PRINCIPE PHARE

**Les problèmes africains
ne peuvent être résolus
que par les pays africains**

P.4



LE MINISTRE DES FINANCES
PROMET DE RELEVER LES
ALLOCATIONS TOURISTIQUES
ET DE CRÉER DES BUREAUX
DE CHANGE

**Bientôt la mise
« hors circuit »
de « la mafia
du Square » ?**

P.3



**Saïd Chabane, ex-président
d'Angers, placé en garde à
vue**

P.2



OUVERTURE DE BANQUES ALGÉRIENNES À L'ÉTRANGER :
LE PROCESSUS MIS SUR LES RAILS

Le processus d'ouverture de succursales de banques publiques algériennes à l'étranger, à commencer par une banque en France et deux banques en Afrique, connaît une avancée, a indiqué mardi à l'Assemblée populaire nationale (APN) le ministre des Finances, Laziz Faïd. Lors d'une plénière consacrée aux réponses aux préoccupations des députés concernant le projet de loi monétaire et bancaire, Faïd a précisé, à propos de l'ouverture de banques algériennes à l'étranger, que "l'ouverture de banques publiques à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne et en France, revêt un caractère géostratégique pour l'Etat algérien, tant sur le plan politique qu'économique". A cet égard, il a souligné que ce déploiement était planifié dans le Programme du gouvernement, rappelant que la Banque extérieure d'Al-



gérie (BEA) s'employait à créer une succursale en France en plus de l'ouverture de deux banques en Afrique (Sénégal et Mauritanie) par quatre banques publiques, à savoir la Banque nationale d'Algérie (BNA), le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque de l'Agriculture et du Développement rural (BADR), outre la Banque extérieure d'Algérie (BEA). Sur l'état d'avancement des projets d'ouverture de ces trois banques, le ministre a fait savoir

que concernant l'ouverture d'une banque en France (sous l'appellation de Banque extérieure d'Algérie internationale), "la Banque extérieure d'Algérie suit les démarches pour l'obtention de l'agrément en France, notamment celles liées à la mise en place d'un système d'information chargé de préparer et de déposer la demande d'agrément auprès d'un bureau international", soulignant que l'agrément sera obtenu au cours du "premier semestre 2023".

SAÏD CHABANE, EX-PRÉSIDENT D'ANGERS, PLACÉ EN GARDE À VUE

L'ancien président d'Angers SCO Saïd Chabane, qui a démissionné mercredi dernier, a été placé en garde à vue par la police judiciaire de Nanterre en France ce mardi. Il est notamment soupçonné de blanchiment d'argent en bande organisée. Saïd Chabane - qui a démissionné et laissé sa place à son fils Romain mercredi dernier, reste actionnaire majoritaire du club (à 99 %) malgré sa démission - est désormais dans le viseur de la justice pour des abus en matière financière, a rapporté l'Equipe. Selon des informations de LCI, « il a été convoqué ce mardi matin puis placé en garde à vue dans les locaux du Service cen-

tral des courses et jeux (SCCJ) de la police judiciaire de Nanterre. Il doit répondre aux questions des policiers dans le cadre d'une enquête ouverte par le parquet de Bobigny des chefs de "blanchiment en bande organisée" et "exercice illégal d'agents de joueurs". « Je demande à tous les médias de faire la différence entre la personne physique, en l'occurrence Saïd Chabane, qui est serein et compte répondre aux enquêteurs en toute clarté et, d'un autre côté, la personne morale, Angers SCO, qui, à ma connaissance, n'est pas concernée par cette affaire », a déclaré à l'AFP Teddy Kefalas, président délégué du club.

SILVIO BERLUSCONI EN SOINS INTENSIFS POUR UN PROBLÈME CARDIAQUE

L'ex-chef du gouvernement italien Silvio Berlusconi, 86 ans, a été hospitalisé en soins intensifs pour un problème cardiaque, a indiqué mercredi à l'AFP une source proche du magnat. Silvio Berlusconi se trouve dans une unité de chirurgie cardiaque à l'hôpital San Raffaele de Milan (nord), a ajouté cette source, confirmant des informations de médias italiens. Selon l'agence de presse Ansa, il

a été hospitalisé dans la matinée «pour des problèmes cardiovasculaires» et son état serait «actuellement stable». Silvio Berlusconi, dont le parti Forza Italia fait partie de la coalition soutenant le gouvernement de Giorgia Meloni, a multiplié ces derniers temps les séjours à l'hôpital, le dernier la semaine dernière officiellement pour des examens de contrôle.

L'ONAB DÉVOILE LES NOUVEAUX PRIX D'ALIMENTS DE BÉTAIL

L'Office national des aliments de bétail (ONAB) a annoncé, dans un communiqué, une baisse des prix des aliments de bétail au niveau des unités d'aliments de bétail relevant de ses groupes régionaux au niveau national. «L'ONAB informe tous les éleveurs de la baisse des prix des aliments de bétail au niveau des 23 unités relevant de ses groupes régionaux à travers le territoire national (Est, Ouest et Centre)», a précisé le communiqué. Les prix des aliments de volaille destinée à la consommation sont établis à partir de 7 860 DA/quintal, les prix des aliments de volaille en phase de croissance à partir de 6 860 DA/quintal et ceux des aliments en fin de croissance à



partir de 6 390/quintal. Le prix des aliments de poules pondeuses est fixé à 5 340 DA/quintal, selon la même source. Le prix des aliments d'engraissement des veaux est à partir de

5 250 DA/quintal alors que les prix des vaches laitières sont établis à partir de 4 710 DA/quintal, et le prix d'engraissement des agneaux est fixé à partir de 3 280 DA/quintal.

MAÎTRE OIGNON SUR UN ARBRE PERCHÉ...

S'il y a un légume qui fait la Une de la presse algérienne - et même étrangère - c'est bien l'oignon. Excessivement cher depuis plusieurs semaines, il a fixé un prix hors de portée et battu en brèche tous les lazzis et les quolibets dont il était la cible favorite. Désormais on ne dira plus « il ne coûte pas un oignon ». A 180, 200 et 220 dinars, il impose respect

et reconsidération. Pour le contourner beaucoup de citoyens se sont tournés vers l'oignon vert, mais celui-ci, par solidarité légumineuse, s'est hissé à un rang proche de son auguste aîné, avec 160 dinars le kilogramme. Maître oignon sur un arbre perché, tenait en son bec son prix, dirait la fable un jour...

UN ÉCONOMISTE EN AVANCE SUR SON TEMPS ?

Depuis plus de deux années, sur les colonnes de l'Express, l'expert en économie et auditeur international, Saïd Taflis, plaide pour une sécurité alimentaire, symbole de la souveraineté nationale, ainsi que pour la digitalisation des principaux secteurs économiques. Il est intéressant de constater aujourd'hui que ces deux sujets font l'actualité depuis plusieurs semaines.

Aussi lui avons-nous demandé, lors des « soirées ramadanesques » organisées par l'Algerian Managment Project, un autre sujet qu'il serait utile de traiter dès maintenant et qui serait une des clés de l'économie de demain. Ce à quoi il a répondu par « attendez-vous à un sujet dont vous ne devineriez même pas aujourd'hui la portée ». On prend acte et on attendra son sujet.

**BLOGUEUR MILITAIRE RUSSE TUÉ À SAINT-PÉTERSBOURG :
UNE FEMME ARRÊTÉE**

Vladlen Tatarsky, célèbre blogueur russe, a été tué dimanche dans l'explosion d'un café de Saint-Petersbourg. Fervent défenseur de l'offensive militaire en Ukraine, il était suivi par plus d'un demi-million de personnes sur sa chaîne Telegram. Il était une figure éminente du mouvement conservateur et belliciste d'influenceurs soutenant activement le Kremlin, selon le New York Times. Maxime Fomi-

ne, connu sous le pseudonyme de Vladlen Tatarsky, a été tué dimanche 2 avril par un "engin explosif" à Saint-Petersbourg. L'explosion a eu lieu dans un café, où le blogueur s'exprimait à l'occasion d'une conférence d'une organisation baptisée "Cyber Z Front" favorable à l'opération des forces russes en Ukraine. L'établissement est détenu par le patron du groupe paramilitaire Wagner, Evgueni Prigojine.

**BACHIR KECHROUD AUX
« SOIRÉES DE L'APMA » CE JEUDI 6 AVRIL
LA « VEILLE STRATÉGIQUE » S'INVITE
À ELSECOM**



L'EXPRESS



Quotidien national d'information
édité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/FAX Admnistration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:
ZAHIR MEHDAOUI
zahir.mehdaoui1969@gmail.com
Email:
redaction@express-dz.com
Site Web:
www.lexpressquotidien.dz
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@lexpressquotidien.dz
Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

**PUBLICITÉ :
S'ADRESSER À L'AGENCE
NATIONALE DE
COMMUNICATION D'ÉDITION
ET DE LA PUBLICITÉ ANEP**
Alger : 1, avenue Pasteur
Tel : (021) 71.16.64 -
(021)73.71.28
Fax : (021) 73.95.59 -
(021)73.99.19
Mail :
agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

350 PALESTINIENS INTERPELLÉS PAR LA POLICE ISRAÉLIENNE, APRÈS LA PRISE D'ASSAUT DE LA MOSQUÉE AL-AQSA

L'Algérie en appelle à la responsabilité du Conseil de sécurité de l'ONU

L'Algérie a condamné dans les termes les plus forts la prise d'assaut par l'occupation israélienne de la mosquée Al-Aqsa et les attaques contre les fidèles et les sit-in, dit un communiqué de la Présidence de la République, publié hier.

La présidence a qualifié la prise d'assaut de la mosquée de «pratiques criminelles brutales». Ajoutant qu'elle représente une violation flagrante des lieux saints, ainsi qu'une transgression de toutes les lois internationales. L'Algérie a également appelé, par la même déclaration, la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à prendre ses responsabilités afin de mettre un terme à ces pratiques criminelles. Ce qui constitue une escalade dangereuse et enflamme les sentiments de tous les musulmans, surtout en ce mois sacré béni. Parallèlement, la Présidence de la République a réaffirmé sa ferme position de soutien à la juste cause palestinienne. Le peuple palestinien frère a le droit d'établir son propre État indépendant avec Al-Quds Al-Sharif comme capitale. Rappelons qu'hier, tôt le matin, la police israélienne a arrêté 350 Palestiniens qui étaient en retraite spirituelle («Itikef») à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa, suite à une prise d'assaut du troisième Lieu saint de l'islam dans la nuit de mardi à mercredi. Par voie de communiqué, l'État sioniste a déclaré avoir interpellé plus de 350 personnes qui s'étaient barricadées à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa. La Commission des affaires des prisonniers de l'Organisation de libération de la Palestine a indiqué dans un communiqué que la police israélienne procède à la libération des personnes interpellées, à condition qu'elles se tiennent à distance de la mosquée Al-Aqsa et de la Vieille ville de Jérusalem pendant une semaine. Le département des dotations d'Al Qods et des affaires islamiques de la mosquée Al-Aqsa a



condamné l'incursion de la police israélienne dans l'enceinte de la mosquée. Le département des dotations d'Al Qods et des affaires islamiques de la mosquée Al-Aqsa met en garde et condamne dans les termes les plus fermes la prise d'assaut par la police d'occupation de la mosquée Al-Qibli (qui fait partie intégrante de la mosquée Al-Aqsa) peu avant l'aube du 14^e jour du Ramadan, la violation du caractère sacré de la mosquée et l'agression des fidèles qui y observent «al-itikaf» (retraite spirituelle, ndlr) à travers les passages à tabac, la vandalisation de la mosquée, ainsi que l'évacuation manu-militari des fidèles et leur interpellation. Le département des dotations d'Al Qods et des affaires islamiques de la mosquée Al-Aqsa considère ces actes comme étant une agression flagrante contre la mosquée Al-Aqsa, un lieu de culte réservé exclusivement aux musulmans, ainsi qu'une violation flagrante et inaccep-

table des prérogatives du département en tant qu'institution chargée de servir les fidèles du Seigneur dans la mosquée Al-Aqsa. Les forces de police israéliennes ont pris d'assaut, dans la nuit de mardi à mercredi, la mosquée Al-Aqsa et ont lancé des grenades assourdissantes sur les fidèles qui s'y trouvaient pour les forcer à quitter les lieux. Plus tôt dans la soirée de mardi, des centaines de Palestiniens de Jérusalem ont entamé le rite de «Itikef» à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa, alors que les «Fidèles du mont du Temple», un mouvement juif extrémiste, tentaient d'introduire des «offrandes de Pâque» dans les cours de la mosquée. La Pâque juive commence au coucher du soleil le mercredi 5 avril et se poursuit jusqu'au 12 du même mois. Le mouvement extrémiste juif orthodoxe des «Fidèles du mont du Temple» a appelé à la prise d'assaut de la mosquée Al-Aqsa à l'occasion du début

des fêtes de Pâque juive, mais cette année, il a également lancé de nombreux appels à sacrifier les offrandes de la fête de Pâque à l'intérieur des cours de la mosquée. Le mouvement extrémiste a prévu une récompense de 20 000 shekels (6 000 dollars américains) pour tout colon qui abattrait l'offrande de Pâque à l'intérieur du «mont du Temple». Le mouvement a également alloué un montant de 5 000 shekels (1 400 dollars américains) à tout colon qui serait arrêté ou empêché de se rendre sur le mont du Temple pour y accomplir l'offrande de Pâque. La communauté musulmane à travers le monde attend que les Etats réagissent par des actions politiques pour isoler l'agresseur sioniste et le dénoncer comme étant un agresseur qui jouit de la complaisance de beaucoup de capitales occidentales, très regardantes sur les questions des droits de l'homme lorsqu'il ne s'agit pas d'Israël. I.Med

BACHIR KECHROUD S'EXPRIMERA AUJOURD'HUI, AU SIÈGE D'ELSECOM, SUR SON THÈME PRIVILÉGIÉ
QU'EST-CE QUE LES CELLULES DE VEILLE STRATÉGIQUE EN INDUSTRIE ?

Le ministère de l'Industrie compte sur les analyses, les avertissements et les signaux que donneront les cellules de veille stratégique au sein des groupes industriels pour performer. Encore faudrait-il que tout soit mis en place pour en parler. Selon le Directeur général du ministère de l'Industrie, Bachir Kechroud, ces cellules de veille stratégique jouent un rôle majeur au sein des entreprises et groupes publics, d'autant plus qu'elles aident les responsables à prendre les bonnes décisions au moment opportun. Ainsi, l'objectif premier de ces cellules de veille est d'aider les gestionnaires à prévoir l'évolution de l'environnement de leurs entreprises et les transformations qui peuvent en résulter à moyen et long terme, en plus d'anticiper les solutions et de prendre les bonnes décisions en temps opportun. De ce fait, plus de 220 cadres ont reçu une formation spécialisée en veille stratégique et dont la mission première est de repérer et identifier l'information la plus importante et de la mettre à la disposition de l'administration en coordination avec les différents groupes industriels. Kechroud dit que l'Algérie a fait l'acquisition d'un système d'information qui lui permet d'exploiter les données diffusées au niveau des différentes plateformes. Et d'ajouter que le ministère de l'Industrie a mis en place un système d'information qui donne une vision et une perspective globale du secteur afin de le mettre au service de l'économie nationale et des politiques publiques. Cependant, la veille stratégique ne doit pas s'encombrer des lourdeurs bureaucratiques ni des pesanteurs administratives, aussi les services de la «Veille» ont-ils déclaré la guerre à la bureaucratie, en numérisant tous les départements pour garantir le bon fonctionnement de toutes les administrations. Sujet brûlant, d'actualité, avec ses développements et ses prolongements, ce soir, au siège d'Elsecom, à Bab Ezzouar. I.Med

DÉCÈS DU JOURNALISTE SALEM KLARI :
LA DG DE LA COMMUNICATION À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE PRÉSENTE SES CONDOLÉANCES

La Direction générale de la Communication à la Présidence de la République a présenté ses condoléances les plus attristées à la famille du journaliste défunt Salem Klari, ainsi qu'à toute la famille de la presse, a indiqué, hier, un communiqué de la Présidence de la République. La Direction générale de la Communication à la Présidence de la République présente ses condoléances les plus attristées à la famille du journaliste Salem Klari ainsi qu'à la famille de la presse, les assurant de toute sa compassion et priant Allah le Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa sainte miséricorde et de l'accueillir en Son vaste Paradis. (A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons), lit-on dans le communiqué.

LE MINISTRE DES FINANCES PROMET DE RELEVER LES ALLOCATIONS TOURISTIQUES ET DE CRÉER DES BUREAUX DE CHANGE

Bientôt la mise hors circuit de la mafia du Square ?

Les choses bougent du côté du département des Finances, avec la révision des allocations touristiques et l'ouverture de bureaux de change. Les annonces ont été faites lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée à l'examen du projet de loi monétaire et bancaire. Lors de son intervention, le ministre des Finances, Laaziz

Faid, a évoqué l'augmentation de l'allocation touristique et l'ouverture des bureaux de change. Concernant l'augmentation de l'allocation touristique, le ministre des Finances a fait savoir qu'une étude est en cours de réalisation par la Banque d'Algérie à cet égard. Le montant annuel de l'allocation touristique en Algérie est fixé à 15.000 dinars, algériens, soit environ 100 euros. Ce qui

est très insignifiant, et le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait promis de rectifier la valeur de l'allocation et de l'augmenter à hauteur de 1 500 euros. S'agissant de l'ouverture des bureaux de change, le ministre a indiqué que la Banque d'Algérie est en train de mettre en place les textes réglementaires relatifs à la création et au fonctionnement de ces

bureaux qui seront prêts dès que la loi sur la monnaie et le crédit entrera en vigueur. De ce fait, ces bureaux pourront être ouverts dans différents points stratégiques (aéroports, ports, zones touristiques), et à travers les différentes villes et wilayas pour attirer les devises, tout en révisant la marge bénéficiaire de ces bureaux. I.M.Amine

Prise en charge des victimes des mines posées par l'armée coloniale, l'autre bataille

L'Algérie figurait parmi les premiers pays à appeler à la criminalisation et l'interdiction de l'implantation des mines...

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebiga, affirme que l'Etat avait veillé depuis l'indépendance à prendre en charge les victimes des mines posées par l'armée française pendant la Guerre de libération nationale à travers une politique nationale clairvoyante, saluant le rôle "pionnier et important" de l'Armée nationale populaire (ANP) dans l'assainissement des régions frontalières minées. Lors d'une conférence sur le thème "Les mines : entre crime colonial et efforts de l'Etat pour traiter leurs effets", organisée à l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines (4 avril), M. Rebiga a mis en avant les efforts de l'Etat algérien depuis l'indépendance dans le domaine de la prise en charge sanitaire, sociale et psychologique des victimes des mines à travers, a-t-il dit, une "politique nationale clairvoyante", dont le point de départ aura été la promulgation des textes juridiques et réglementaires relatifs à la protec-

tion, à la promotion et à l'indemnisation des victimes et de leurs ayants-droit. Le ministère des Moudjahidine veille, dans ce cadre, à "permettre aux invalides et aux victimes des mines de bénéficier de ces droits à travers des prises en charge visant à améliorer la qualité des services, notamment au niveau du Centre national d'appareillage des invalides victimes de la guerre de libération nationale, des salles de soins et de rééducation fonctionnelle et de la prise en charge psychologique des victimes". M. Rebiga a salué, par la même occasion, le rôle "pionnier et de premier plan" joué par l'Armée nationale populaire (ANP) en matière d'assainissement des zones frontalières minées et polluées et l'enlèvement du reste des explosifs placés par le colonisateur durant la guerre de libération. Ce rôle, ajoute le ministre, "est une preuve de l'engagement de l'ANP à la concrétisation du Programme national sur le déminage, conformément aux stipulations de la Convention



d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel ratifiée par l'Algérie en décembre 1997 et qui a concerné 93 zones minées, dont 78 étaient sur la ligne Challe et Morice". A l'occasion de la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines, le ministre a affirmé que l'Algérie figurait parmi les premiers pays à appeler à la criminalisation et l'interdiction de l'implantation des mines, indi-

quant que "notre pays se remémore en cette occasion, la souffrance de la catégorie affectée par les millions de mines implantées sur la ligne Challe et Morice et à laquelle l'Etat accorde un soin entier, en assurant les moyens et en mobilisant les ressources humaines en vue d'une prise en charge la plus efficiente". La conférence a été marquée par une intervention intitulée "Les mines antiperson-

nel : une nouvelle vision au titre de la stratégie militaire de l'occupation dans son traitement de la Guerre de libération nationale", animée par l'enseignant universitaire, Djamel Kandeli, avant la présentation par le président de l'Association nationale des victimes des mines, Mohamed Djouadi de témoignages vivants sur les crimes du colonialisme français en Algérie.

APS

L'ALGERIE EN A FAIT UN PRINCIPE PHARE

Les problèmes africains ne peuvent être résolus que par les pays africains

Le président de l'Assemblée populaire nationale, Brahim Boughali, a été reçu, ce mardi, par Adama Bictogo, président de l'Assemblée populaire de la République de Côte d'Ivoire, en présence de Driss Bouasila, ambassadeur d'Algérie en Côte d'Ivoire, selon le communiqué de l'APN. Dans un point de presse animé par le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, conjointement avec Adama Bictogo, a affirmé que «la rencontre nous a permis de discuter sur plusieurs sujets qui préoccupent le continent africain». Il

a ajouté que «notre présence aujourd'hui en Côte d'Ivoire est une reconnaissance des progrès politiques et économiques réalisés par la Côte d'Ivoire». Evoquant le lien entre les deux pays, Boughali a souligné que «les relations avec la Côte d'Ivoire sont anciennes qui remontent à 1964, et que nous sommes appelés à les renforcer en particulier dans le domaine économique, et c'est l'objet de notre présence ici». En outre, le président de l'APN a précisé qu'il a également abordé avec Adama Bictogo les questions qui préoccupent le continent africain, au

premier rang celle de la sécurité, afin de trouver des solutions qui œuvrent à la stabilité et la sécurité du continent africain». Dans le même contexte, Boughali a affirmé que «l'Algérie part du principe que les problèmes africains ne peuvent être résolus que par les pays africains». La rencontre a également porté sur plusieurs questions, notamment «le renforcement des relations entre les institutions législatives des deux pays et le renforcement des relations économiques entre les deux pays pour servir les intérêts des deux peuples et les deux pays»,

a-t-il poursuivi. Boughali a également salué la nature des relations fraternelles qui unissent les deux pays, tout en souhaitant les consacrer, notamment dans des domaines d'intérêt commun, notamment commerciaux et de l'investissement. Il a appelé, par la même occasion, «la nécessité d'activer le travail parlementaire et sa contribution à cristalliser la volonté des dirigeants des deux pays visant à plus de coordination et de coopération et à servir les intérêts des deux peuples». Pour sa part, Adama a renouvelé ses remerciements à Boughali pour sa présence et sa participation aux activités de la cérémonie d'ouverture de la session du Conseil ivoirien, saluant, par la même occasion, «le rôle de l'Algérie et ses efforts sur la scène africaine, en vue d'instaurer la paix et la stabilité», mettant l'accent sur les relations bilatérales qui lient les deux pays et entre les parlementaires, relations qui doivent être renforcées par l'échange de visites, de manière à favoriser l'échange d'expérience et d'expertise». Dans le cadre de la coopération entre les deux conseils, le président de l'Assemblée populaire de la République de Côte d'Ivoire a demandé à Boughali de tendre la main de coopération pour la réussite de la conférence des Conseils de l'Organisation de la Coopération Islamique qui se tiendra en Côte d'Ivoire en avril 2024, étant donné que Boughali est actuellement président de la 17e session. A cet égard, Adama Bictogo a exprimé son souhait de se rendre en Algérie en septembre prochain, afin d'intensifier la coordination et la coopération et de préparer la prochaine session. Les présidents des deux parties ont souligné «la nécessité de saisir les opportunités favorables et de créer l'atmosphère appropriée pour l'investissement».

Y. B.

Conseil de la nation : deux projets de loi sur la table de la Commission des affaires juridiques

Le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Abderrachid Tebbi, a présenté le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains, et le projet de loi modifiant et complétant la loi relative à la prévention des stupéfiants et des substances psychotropes et à la répression de leur usage illicite et de leur trafic, devant la Commission des affaires juridiques et administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial du Conseil de la nation, a indiqué un communiqué de ce dernier. Tebbi a expliqué que «la préparation du texte sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains vise à répondre à ce phénomène étranger à notre société, en raison de ses effets négatifs, en particulier sur les femmes et les enfants». Il a souligné que «cette loi évoque le rôle de l'Etat dans la protection des victimes de crimes de traite des

êtres humains et renforce la coopération institutionnelle et internationale dans le domaine de la prévention». Il prévoit également «l'intervention des collectivités locales et des institutions publiques dans la prévention de ce crime en élaborant une stratégie nationale pour le mettre en œuvre avec la participation de la société civile». Il a également expliqué que «la procédure de fuite électronique a été introduite comme une procédure spéciale d'enquête et d'investigation». Quant aux peines prononcées à l'encontre des personnes qui se livrent à ce commerce, elles peuvent aller jusqu'à la réclusion à perpétuité, «si la victime est soumise à la torture, à des violences sexuelles ou à une infirmité permanente». «La peine est aggravée si l'infraction est commise dans le cadre d'un groupe organisé ou lorsqu'elle a un caractère transfrontalier», explique-t-il. Pour ce qui est du projet de loi relatif à la prévention des

stupéfiants et des substances psychotropes et à la répression de leur usage illicite et de leur trafic, le ministre a expliqué que «l'initiative d'amender le texte de cette loi, qui a été appliquée depuis 2004, résulte de nombreuses lacunes que le nouveau texte cherche à combler». Il a ajouté que «le texte comprend des dispositions traitant de la question de l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention de ces crimes basée sur le renforcement du rôle des différentes instances». L'élaboration de cette stratégie nationale et veiller à sa mise en œuvre est «l'une des missions de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie», précise Tebbi. Le représentant du gouvernement a indiqué que parmi les dispositions pénales lourdes contenues dans le texte en question figure l'imposition d'une peine sévère pouvant aller jusqu'à 30 ans de prison.

R. N.

Algérie-Jordanie: pour une coopération plus accrue

La rencontre a été l'occasion pour les deux parties de passer en revue les relations bilatérales et d'affirmer la volonté commune des dirigeants des deux pays frères de renforcer la dynamique positive ayant marqué récemment la coopération conjointe,...

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Amar Belani, a reçu lundi à Alger, l'ambassadeur du Royaume hachémite de Jordanie à Alger, M. Chaker Attallah El Amouch avec qui il a examiné l'état des relations bilatérales et la volonté commune de renforcer la coopération conjointe, indique un communiqué du ministère. La rencontre a été l'occasion pour les deux parties de passer en revue les relations bilatérales et d'affirmer la volonté commune des dirigeants des deux pays frères de renforcer la dynamique positive ayant marqué récemment la coopération conjointe, ajoute le communiqué. Les deux parties ont salué "le bond remarquable" enregistré dans les relations algéro-jordanien à l'issue de la visite d'Etat effectuée par le souverain jordanien, Abdallah II Ben Al-Hussein les 3 et 4 décembre 2022 en Algérie et les décisions importantes qui s'en sont suivies englobant la signature de plusieurs conventions ayant permis d'asseoir les fondements d'une coopération future dans plusieurs domaines prometteurs, comme les industries pharmaceutiques, le tourisme, l'énergie et le phosphate, outre la formation et l'entraînement dans le domaine militaire. Les deux responsables ont souligné, dans ce sens, "l'importance de bien préparer la 9e session de la commission mixte prévue à Amman en juin prochain pour préserver cette dynamique positive et la renforcer davantage à l'avenir", ajoute le communiqué du ministère. Dans ce contexte, M. Belani a remercié le diplomate jordanien pour "le grand intérêt



accordé par les autorités jordanien à la promotion de la coopération avec l'Algérie", en témoignent, a-t-il dit, les visites intensives menées par des responsables jordanien de haut niveau et des représentants de plusieurs secteurs en Algérie. M. Belani a souligné que les autorités algériennes apprécient hautement et partagent cette

démarche au regard des relations fraternelles existant depuis toujours entre les deux pays et les deux peuples frères, et sur la base de leurs efforts visant à renforcer l'action arabe commune dans le cadre de leur vision d'unification des rangs de la nation face aux dangers de la polarisation que connaît le monde. Les deux parties ont par

ailleurs échangé les vues et analyses sur plusieurs questions régionales et internationales d'intérêt commun, à leur tête la question palestinienne marquée par les violations systématiques commises par l'occupant sioniste contre le peuple palestinien sans défense. Les deux parties ont également exprimé leur "satisfaction quant à l'évolution positive des relations de la Syrie avec de nombreux pays arabes frères", selon la même source. A cet égard, M. Belani a rappelé les efforts inlassables consentis par l'Algérie sous la direction du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour permettre à la Syrie, pays frère de réintégrer le rang arabe. Il a réitéré à ce propos "la demande de l'Algérie pour permettre à la République arabe syrienne de retrouver sa place à la Ligue arabe et de jouer son rôle pionnier et authentique au sein du système d'action arabe commune", selon le même communiqué.

R. N.

Valorisation de la biodiversité, un nouvel impératif stratégique

L'Algérie compte s'appuyer sur la valorisation de sa biodiversité terrestre et marine pour assurer sa sécurité alimentaire, sanitaire et son développement socio-économique. Les ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, de l'Industrie et de l'Industrie pharmaceutique et de l'Environnement et des Energies renouvelables se sont réunis, ce mardi, afin de mettre leurs efforts en synergie dans ce domaine. Ainsi, il a été procédé à cette occasion au lancement de deux bases de don-

nées nationales sur les plantes médicinales et la biodiversité marine ainsi qu'à la signature d'une convention de coopération entre les différentes parties pour permettre un travail et une entraide intersectoriels. Dans le même sens, il a été donné le coup d'envoi des travaux de recherche sur la biodiversité au niveau de la wilaya de Tissemsilt. Les premiers résultats devraient être obtenus d'ici six mois, selon le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Kamal



Baddari a expliqué que le but de cette valorisation est de répondre aux besoins des citoyens par l'innovation et la recherche dans les domaines prioritaires de l'Etat. «Il s'agit,

dans ce cas, de participer à assurer la sécurité alimentaire et sanitaire à travers la valorisation de la riche biodiversité algérienne», a-t-il déclaré.

Y. B.

Un programme de formation en langue anglaise pour les lauréats du concours d'accès au doctorat

Le secteur de l'enseignement supérieur a lancé un programme de formation principale en langue anglaise au profit des étudiants lauréats du concours d'accès au doctorat au titre de l'année universitaire 2022-2023, outre une formation en philosophie, en didactique et en technologies de l'information et de la communication (TIC), indique un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. "Dans le cadre du parachèvement des démarches du secteur de l'Enseignement supérieur, en vue d'adopter la langue anglaise dans l'enseignement des étudiants et en complément du cadre de la formation nationale initiée cette année, en vue de former les enseignants et les nouveaux doctorants à distance en langue anglaise, le secteur a lancé un

programme de formation principale dans cette langue au profit des étudiants lauréats du concours d'accès au doctorat de l'année 2022-2023, outre une formation en philosophie, en didactique et en TIC", lit-on dans le communiqué. Comme première étape, les établissements universitaires ont été chargés de tracer un programme de formation au profit de leurs enseignants en langue anglaise, à partir de l'année universitaire en cours, notamment les enseignants des sciences et de technologie et les enseignants des sciences sociales et humaines (modules horizontaux), tout en ciblant un niveau d'apprentissage qui correspond au degrés (B2) ou (C1), au moins vers English for specific purposes. Selon la même source, l'opération a connu jusqu'à fin mars, l'enregistrement de "près de 9.000

enseignants chercheurs qui ont passé le test de niveau (B2), dont 4.400 enseignants lauréats ayant entamé le suivi de la 1ère session de formation numérique via la plateforme, avec la programmation d'une autre session au profit des enseignants retardataires pour cette session, durant cette semaine". Dans le même cadre, 2200 enseignants chercheurs inscrits ont passé le test de niveau et entameront bientôt la formation du niveau (A2) selon les objectifs et spécificités définis. Les enseignants non retenus seront, quant à eux, orientés vers les formations du premier niveau (A1), précise le communiqué. En parallèle, le secteur a engagé la mise en place d'une série de formations ouvertes et intégrées en ligne, appelées Massive open online courses (MOOCs). Ces formations sont

destinées aux nouveaux étudiants universitaires, notamment les bacheliers de la session BAC 2023. Cette formation, prévue du 20 juillet au 20 septembre 2023, propose des cours de développement de compétences (lecture, écrit, oral ...etc). Dans ce cadre, le ministère entend généraliser cette formation aux étudiants de 2e année Master, en vue d'assurer un niveau unifié de maîtrise de l'anglais (niveau B2), pour une meilleure acquisition et compréhension des connaissances lors de la prochaine année universitaire, sachant que cette langue est devenue un outil d'apprentissage. Dans le même objectif, le secteur a programmé des formations proposées exclusivement en anglais notamment à caractère technique et technologique, conclut le communiqué.

Y. B.

SECTEUR AGROALIMENTAIRE

ALGEX VEUT METTRE SON RÔLE DE FACILITATEUR AU SERVICE DES EXPORTATIONS

L'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur « Algex » a porté à la connaissance des opérateurs économiques algériens que le Centre du Commerce International (ITC), en coopération avec le Ministère de l'Industrie et le Ministère du Commerce et de la Promotion des Exportations, a lancé un nouveau projet liée au « renforcement de la compétitivité à l'exportation dans le secteur agroalimentaire en Algérie ». Algex a indiqué dans son communiqué que « ce projet est financé par la Société islamique internationale de financement du commerce (ITFC) à travers l'initiative d'assistance au commerce pour les pays arabes (AFTIAS 2.0). » Ajoutant que « ce projet vise à renforcer et améliorer la chaîne de valeur du secteur agro-industriel, diversifier ses offres de produits, consolider les marchés existants et pénétrer de nouveaux marchés tout en améliorant les services proposés par les Institutions d'Appui au Commerce (IAC) qui accompagnent ce secteur. » Il fournira un appui technique sous forme de formation et de formation des entreprises bénéficiaires et sélectionnées afin d'améliorer leur compétitivité internationale et de diversifier leur base d'exportation, notamment dans les domaines à valeur ajoutée tels que la gestion de la qualité et l'emballage, la certification de conformité et la commercialisation à l'exportation conformément aux normes exigées par les clients. Ce projet permettra également aux entreprises de se connecter à de nouveaux marchés et de nouveaux clients dans les pays d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient. Algex a appelé les entreprises souhaitant participer à ce projet à remplir le formulaire d'inscription. La même source a précisé que « la dernier délai des inscription sera le 17 avril 2023 » Pour plus d'informations et demandes de renseignements concernant cet appel à candidatures, vous pouvez envoyer un message aux deux adresses e-mail suivantes : algerieagro@intracen.org, cpsfagro@industrie.gov.dz

Y. B.

IMPORTATION : LES OPÉRATEURS INVITÉS À RETIRER LES LICENCES

Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations a invité, mardi 4 mars, dans un communiqué, les opérateurs économiques activant dans le domaine de l'importation des matières premières et des marchandises destinées à la revente en l'état, à retirer les licences d'importation, à partir de mercredi, via la plateforme numérique dédiée à cet effet. « Le téléchargement des licences d'importation se fera à partir de mercredi

05 avril 2023. Les opérateurs peuvent procéder à la domiciliation bancaire de ces licences, à partir de lundi 10 avril 2023, en vue de parachever les procédures d'importation », lit-on dans le communiqué. Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques activant dans le domaine de l'importation des matières premières et des marchandises destinées à

la revente en l'état, que le retrait des licences d'importation se fera via l'espace de l'utilisateur, à travers la plateforme numérique dédiée à cet effet <https://import.commerce.gov.dz>. Pour le ministère, cette mesure intervient dans le cadre du « parachèvement des procédures administratives et de la facilitation des services et prestations pour les opérateurs économiques, au titre du nouveau plan d'action du ministère ».

R. E.

OCTROI DE CRÉDITS ET LUTTE CONTRE LA BUREAUCRATIE

Des mesures sont prises en faveur des investisseurs

La Banque d'Algérie est en train de mettre en place les textes réglementaires relatifs à la création et au fonctionnement des bureaux de change qui seront prêts dès que la loi sur la monnaie et le crédit entrera en vigueur...



Le ministre des Finances, Laziz Faïd, cité dans une dépêche de l'APS, a indiqué que son secteur avait pris une batterie de mesures concernant l'octroi de crédits par les banques pour la promotion de l'investissement et la lutte contre la bureaucratie. Cette déclaration a été faite lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée à l'examen du projet de loi monétaire et bancaire, présidée par le vice-président de la chambre basse du Parlement, Ghali Lansari, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. Concernant "la bureaucratie dans les banques, les conditions rigoureuses pour l'octroi des crédits ainsi que les quotes-parts de financement qui ne favorisent pas l'investissement", le ministre a répondu que "les banques commerciales notamment publiques qui financent principalement l'économie et l'investissement ont octroyé plus de 11.000 mds DA de crédits fin 2022 dont 75% destinés à l'in-

vestissement et 55% au secteur privé". Conformément aux instructions du ministère des Finances, la durée de traitement des dossiers de crédit a été réduite à un mois au maximum, tous types de crédits confondus", a ajouté M. Faïd. Les banques ont lancé des projets permettant la numérisation des demandes de crédits et la mise en place d'un système de suivi à distance par internet des demandes, d'après le ministre. Pour ce qui est des quotes-parts de financement, le ministre des Finances a expliqué qu'ils diffèrent d'une banque à l'autre, tout dépend de la rentabilité du projet et des garanties offertes. S'agissant de la situation des projets gelés, le ministre a indiqué qu'à la faveur "de l'évolution positive des ressources financières de la trésorerie publique, les pouvoirs publics ont décidé de lever le gel sur les projets à priorité sectorielle ou régionale". Selon la situation jusqu'au 23 mars 2023, l'autorisation de programme global concernée par la levée de gel, s'élève à 346 milliards de DA et ce pour la réalisation de 550 projets publics. Le taux de levée du gel est de 23 % par rapport à la totalité des opérations concernées par le gel. Concernant la commission de stabilité financière, le ministre a rappelé que cette commission responsable du contrôle préventif global et la gestion des crises, est composée de représentants de haut niveau des établissements financiers non bancaires et de représentants du ministère des Finances et du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, en sus des directeurs exécutifs de la banque d'Algérie. Il est recommandé de doter cette commission de compétences professionnelles représentant les secteurs concernés directement par la supervision des risques et la prévention des crises financières. Sur la problématique liée à la présidence par le gouverneur des différentes commissions à l'image de la commission de la stabilité financière et la

commission nationale du paiement, il a affirmé que ces commissions demeurent "indépendantes" dans la prise de décision car elles sont composées de représentants de tous les secteurs concernés par les affaires de supervision, de stabilité financière et de paiement. Concernant l'ouverture des bureaux de change, le ministre a affirmé que la Banque d'Algérie est en train de mettre en place les textes réglementaires relatifs à la création et au fonctionnement de ces bureaux qui seront prêts dès que la loi sur la monnaie et le crédit entrera en vigueur, ajoutant que ces bureaux pourront être ouverts dans différents points stratégiques (aéroports, ports, zones touristiques), et à travers les différentes villes et wilayas pour attirer les devises, tout en révisant la marge bénéficiaire de ces bureaux. En ce qui concerne l'augmentation de l'allocation touristique, le ministre a fait savoir qu'une étude "est en cours de réalisation par la Banque d'Algérie à cet égard". S'agissant de la protection des gestionnaires, M. Faïd a indiqué que la protection des banquiers et des institutions financières, notamment en ce qui a trait aux sanctions découlant des procédures administratives relatives à l'octroi de prêts, "est garantie dans le cadre du nouveau projet de loi". Pour ce qui est du rôle de la Banque d'Algérie dans la stabilité des prix, il a souligné que "l'inflation est due, actuellement, à des raisons non monétaires et à des facteurs exogènes multiples comme les perturbations de la chaîne d'approvisionnement causées par la pandémie de Covid-19, qui ont entraîné une pénurie de certains produits et une augmentation des prix des produits disponibles, ainsi qu'une demande accrue dans certains secteurs, entraînant une hausse des prix". Il a en outre affirmé que "la gestion de l'inflation est un défi complexe et que les banques centrales disposent d'outils limités pour la maîtriser".

Y. B.

Boumerdès : 170 nouvelles structures d'éducation à la prochaine rentrée scolaire

Ces structures actuellement en cours de réalisation à travers la wilaya seront fins prêtes à la prochaine rentrée scolaire. Elles sont financées dans le cadre de divers programmes de développement locaux et nationaux.



Au moins 170 nouvelles structures du secteur de l'éducation seront réceptionnées à Boumerdès à la prochaine rentrée scolaire 2023/2024, apprend l'APS des services de la wilaya. «Le secteur de l'éducation sera renforcé à Boumerdes par la réception de 170 nouvelles structures qui vont permettre d'améliorer les conditions de scolarité et de mettre un terme à la surcharge des classes dans la wilaya», a indi-

qué le wali Yahia Yahiatene lors d'une réunion du conseil exécutif consacrée aux préparatifs de la prochaine rentrée scolaire. «Ces structures actuellement en cours de réalisation à travers la wilaya seront fins prêtes à la prochaine rentrée scolaire», a-t-il ajouté, soulignant la «nécessité de la levée de toutes les contraintes susceptibles d'entraver l'avancement des chantiers». Ces projets, dont le suivi de la réalisation est assuré par une

commission créée à cet effet, sont deux lycées implantés dans les communes de Boumerdès et Boudouaou, trois CEM à Boumerdès, Boudouaou et Thénia et 35 groupes scolaires à travers la wilaya. A cela s'ajoutent 85 classes d'extension, 21 cantines scolaires et quatre unités de dépistage et de suivi (UDS) dans le cycle primaire. Quelque 16 classes d'extension dans le cycle moyen, quatre autres dans le cycle secondaire, ainsi que deux demi-pensions dans le cycle moyen et une dans le secondaire figurent également parmi les structures dont la réception est prévue à la prochaine rentrée. Ces projets sont financés dans le cadre de divers programmes de développement locaux et nationaux. S'agissant de la répartition de ces projets, les communes de la daïra de Khemis El Khechna ont bénéficié de 50 structures, alors que 30 sont implantées dans la daïra de Bordj Menaiel. Une dizaine de projets sont en cours de réalisation à Boudouaou, tandis qu'entre 10 à 15 autres sont en chantier dans chacune des daïras de Boumerdès, Thénia, Issers, Baghlia et Dellys.

APS

Tizi-Ouzou: décès de l'ancien photographe de presse Salem Klari

L'ancien photographe de l'ex Agence nationale photographique et d'information (API) Salem Klari s'est éteint mardi dernier à Tizi-Ouzou à l'âge de 72 ans des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de ses proches. Né le 1er novembre 1950, Salem Klari avait exercé comme photographe professionnel à l'ancienne API, jusqu'à sa dissolution en mars 1994. Il avait ensuite travaillé

comme collaborateur dans plusieurs organes de presse avant de se spécialiser dans la presse sportive et à en devenir l'une des références. Salem Klari était aussi un ancien directeur de communication de la JSK et ancien secrétaire général de la ligue de football de Tizi-Ouzou. Son enterrement aura lieu mercredi dans son village natal Taguemount Oukerrouche à Beni Douala.

R. R.

CONSTANTINE: INSTALLATION DU COMITÉ LOCAL D'ORGANISATION DES JEUX SPORTIFS ARABES PRÉVUS EN JUILLET PROCHAIN

Le wali de Constantine, Abdelkhalek Sayouda, a supervisé l'installation du comité local d'organisation des jeux sportifs arabes, qui sera organisé par l'Algérie du 5 au 15 juillet 2023 au niveau des wilayas de Constantine, d'Alger, d'Annaba, d'Oran, de Tipaza et de Tizi Ouzou. Selon le communiqué de la wilaya, «le comité installé se chargera de superviser le processus d'organisation de ces jeux au niveau de la wilaya de Constantine qui s'occupera une partie de cette manifestation sportive en termes de préparation de toutes les conditions logistiques, de sécurité, d'installations sportives, de décoration des villes et de réhabilitation des lieux de résidence ainsi que d'assurer la disponibilité des aéroports et des déplacements des délégations». «Le comité d'organisation est présidé par le wali et composé des membres du comité de sécurité, du représentant de la Sûreté de wilaya, du directeur de la jeunesse et des sports, du directeur des transports, du directeur de la santé, du directeur des travaux publics, du directeur de la Protection civile, du directeur de l'éducation nationale, du directeur de la culture, du directeur du tourisme, du directeur des postes et télécommunications, d'un inspecteur des Douanes et de représentants des fédérations sportives et des clubs concernés par les jeux», a précisé la wilaya. Sayouda a demandé à ce que «le comité se réunisse une fois tous les 15 jours.

R. R.

HÔPITAL DE 60 LITS À BORDJ BOU ARRERIDJ

LE WALI EXPRIME SON MÉCONTENTEMENT FACE À LA LENTEUR DES PROCÉDURES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Le wali de Bordj Bou Arreridj a effectué une visite d'inspection au projet de l'hôpital de 60 lits à Bordj Zemoura afin de s'enquérir du processus de travail et de l'évolution du taux de réalisation, a indiqué le communiqué de la wilaya. Dans ce cadre, a ajout la même source, le wali a tenu une réunion avec les départements concernés représentés par le directeur général de la société Cosider, l'entrepreneur chargé du projet, le directeur de la santé, le directeur des équipements publics, le bureau d'études, les services de contrôle technique, le chef de la daïra et le président de l'Assemblée populaire communale de Bordj Zemoura. Le wali a exprimé son mécontentement face à la lenteur des procédures techniques et administratives, qui perturbent Les travaux et a donné un certain nombre d'instructions à cet égard.

R. R.

Marché "Rahma" à Skikda: une offre de poissons à prix compétitifs

Le marché "Rahma" ouvert à la place Aïssat Idir du centre-ville de Skikda assure une offre de poissons, commercialisés par la chambre de wilaya de la pêche et l'aquaculture et la coopérative locale "Nouvelle Algérie", à prix compétitifs accessibles aux citoyens durant le mois de ramadhan. Les stands de vente de poisson de ce marché suscitent un engouement considérable des skikdis qui sont des consommateurs passionnés de poissons utilisés pour la préparation de multiples délicieux plats durant le Ramadhan. Ce rush est surtout concentré sur le stand de vente de la dorade et le tilapia vendus respectivement aux prix compétitifs de 990 DA et 550 DA le kilogramme par la chambre de wilaya de la pêche et l'aquaculture. Selon Adel Mansouri, directeur de cette chambre, cette initiative a assuré depuis le début du Ramadhan la disponibilité de plusieurs poissons en permettant aux armateurs de navire de vendre directement leurs produits aux consommateurs,

réduisant considérablement les marges de spéculation et offrant au citoyen des poissons frais à des prix raisonnables. Exploitant deux navires, la coopérative "Nouvelle Algérie" propose plusieurs poissons à des prix étudiés dont la crevette cédée à 650 DA le kilogramme, a indiqué de son côté Mostefa Toufahi, membre de la coopérative créée durant

le mois de mars passé. Depuis le début du Ramadhan, la coopérative a écoulé directement du bateau au consommateur 600 kg de crevettes, très prisées par les skikdis qui l'utilisent surtout pour préparer la traditionnelle soupe "Chorba Frik" aux crevettes durant le Ramadhan, a ajouté Toufahi. Rencontré en train d'acheter la dorade, Othmane Boudessa

(55 ans) a salué cette louable initiative qui lui a permis à trois reprises depuis l'avènement du Ramadhan d'acquérir des pièces de dorades qui étaient jusqu'à vendues à des prix prohibitifs. Ce marché "m'a permis ainsi qu'à ma famille de savourer de nouveau ce poisson et de diversifier nos plats de ffour".

APS

ORAN : LA VIANDE BOVINE À 1.200 DA DISPONIBLE

La viande bovine est livrée au niveau de la wilaya d'Oran. Depuis ce début de semaine, les Oranais peuvent acheter de la viande à partir de 1.200 DA. Des mesures ont été prises par l'Algérienne des viandes rouges (Alviar) afin de faire face à la grande demande enregistrée. Des tickets sont distribués au niveau du point de vente de l'USTO afin que chaque client puisse acheter de la viande

de sans tracas. Parallèlement, la liste des commerçants souhaitant revendre cette viande aux mêmes prix fixés par l'Alviar est établie, afin de permettre aux citoyens de la wilaya de s'en procurer à des prix raisonnables, sans se déplacer jusqu'au point de vente. L'Algérienne des viandes rouges avait signé des conventions avec 12 opérateurs pour la distribution des viandes rouges durant le mois sacré du Ramadhan à 1.200 DA. Les bouchers concernés par ce système de distribution des viandes importées

sont appelés à commercialiser les produits «Alviar» contenant un slogan particulier pour faciliter le contrôle par ce groupe public. L'Etat a procédé à l'importation de 20.000 tonnes de viandes fraîches et 10.000 veaux destinés à l'abattage, rappelant la signature de conventions sanitaires avec le Brésil, l'Argentine, le Soudan, la Colombie et la Pologne, l'objectif étant de baisser les prix de la viande, cédée à plus de 2.500 DA/kg.

R. R.



La sagesse du Prophète (qssssl)

Le Messenger d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : «Le savant qui enseigne le bien aux gens et ne le met pas en pratique, est semblable à la torche qui éclaire en se brûlant.» Rapporté par Tabarâny et authentifié par Albâny.

Il a dit également dit : Q«Allah aime, lorsqu'une personne effectue une chose, qu'elle le fasse avec soin.» Rapporté par 'Alâ' et considéré comme bon par Albâny.



La mosquée de Cordoue, appelée par les Espagnols «la Mosquita Aljama» (Al-Masdjid al-Djâmi'), est sans conteste l'une des réalisations architecturales les plus importantes de la civilisation d'al-Andalus.



RAMA

désir d'innover. Ainsi, on constate que les porches (ou les couloirs) ne communiquent pas entre eux et ne sont pas parallèles au mur de la Qibla comme c'était le cas à l'époque dans la plupart des autres mosquées, ils étaient en fait disposés perpendiculairement par rapport à ce mur comme c'était le cas dans les églises anciennes. Des arches (en fer à cheval) surmontaient des piliers de style gothique et d'autres de style roman, de même qu'on trouvait dans cette mosquée des chapiteaux de divers styles ; on peut dire en somme que cet édifice fait la jonction entre les traditions architecturales orientales et occidentales, de plus il est indéniable que l'esprit de l'Islam est bien représenté par cet équilibre étonnant qui donne à la mosquée une transparence toute particulière et la transforme en un lieu sans limites. L'architecture de la mosquée de Cordoue se distingue par son style symétrique, et c'est là un élément important de l'architecture islamique en général, par le fait qu'on n'y trouve aucun élément central qui attire plus particulièrement le regard ainsi que par ces arches constituées de pierres rouges et jaunes ; ainsi, tous ces éléments font de cet édifice un modèle architectural unique et original dans l'histoire de l'architecture.

La mosquée était éclairée par deux cent lustres

Pour ce qu'il s'agit du toit de la mosquée et de ses murs, nous remarquons qu'ils furent décorés par des versets du Noble Coran, des ornements encadrés ou encore des tableaux muraux ornementaux faits de mosaïques ou de vitraux, certains de ces tableaux muraux sont sertis d'or et d'argent. En outre, la mosquée était éclairée par deux cent lustres comportant sept mille lampes à l'huile parfumée. En ce qui concerne le mihrab il s'agit d'une niche heptagonale dorée et décorée par de la mosaïque. Quant au minbar, il est considéré comme l'un des plus beaux au monde, et notamment parce qu'il est constitué de près de 37 000 morceaux d'ivoire et d'essences de bois rares et parfumées comme l'ébène, le bois d'aloès ou encore le santal, et tous ces bois sont incrustés de pierres précieuses. Notons enfin que les clous qui lient les éléments de ce minbar sont en or et en argent. La mosquée de Cordoue était un lieu d'adoration ainsi qu'un centre de savoir très important, elle accueillait en son sein une école et une bibliothèque qui possédait environ 400 000 ouvrages qui étaient à la disposition des étudiants.

La mosquée de Cordoue Merveille de la civilisation d'al-Andalus

La mosquée de Cordoue a été édifée sur un terrain caillouteux se trouvant au sud-ouest de cette ville près de l'ancien viaduc arabe qui est sur le fleuve Guadalquivir, de même que les quatre côtés de cet édifice sont entourés de diverses ruelles étroites. Cette mosquée occupe une place dans l'histoire de l'art islamique proche de celle occupée par la Grande mosquée des Omeyyades qui se trouve à Damas, elle est, comme l'a décrite un historien, « le premier moment de la rencontre entre l'Occident et l'Islam, et elle est l'une des plus belles merveilles de création humaine du monde ».

La description de la mosquée de Cordoue

La mosquée de Cordoue est composée d'un lieu de prière, d'une cour intérieure et d'un minaret, elle fait 135 m de largeur et 180 m de longueur, c'est-à-dire que sa superficie est de 24 300 m². On pénètre dans la cour intérieure ouverte du côté nord par l'une des dix-neuf portes de la mosquée, ces dernières sont toutes faites de bronze ; notons que l'on donne à cette cour le nom d' « Esplanade du Portugal » ou bien de « Parvis de l'oranger ».

merveille du monde, connu des périodes durant lesquelles il tomba en ruine. Par ailleurs, les murs de l'édifice sont extrêmement larges et constitués de solides pierres. Quant à l'intérieur même de la mosquée, il comporte des rangées de piliers, et alors qu'à l'époque où les musulmans régnaient sur ces contrées il y avait environ entre 1000 et 1300 piliers, aujourd'hui on n'en compte plus que 856. Ces piliers sont faits d'albâtre, de marbre et de diverses variétés de pierres, ils sont en outre décorés de chapiteaux qui étaient fréquemment employés dans les constructions anciennes. Le lieu de prière comporte également des enceintes réservées dont le sol fut pavé d'argent, lesquelles sont surplombées de trois

coupoles richement décorées. Par ailleurs, il y a au-dessus du mihrab de la mosquée sept fenêtres sensées représentées les sept cieux. Il faut noter qu'on trouve aussi rattachées à la salle de prière onze ailes adossées au mur de la Qibla, ce qui est considéré comme une innovation technique typiquement arabo-musulmane.

Les particularités de la mosquée de Cordoue

En ce qui concerne les particularités techniques propres à la mosquée de Cordoue nous pouvons dire que la partie qu'ordonna de bâtir 'Abd al-Rahmân Ier et qu'acheva son fils révèle un

Selo
com
avai
méd
et l
Cor
» (C
Une
l'arc
dan.
révis
décè
Selo
de la
sé. I
com
sur
Dura
texte
dée
men
men
te »
grap
mén
résol
tions
l'éc
vers
omo
cuir,



Inventions que l'on doit aux Arabes : L'arithmétique

Les «chiffres arabes », utilisés de nos jours ont été adoptés par les musulmans et hérités de la science indienne. Le mot chiffre vient du mot arabe « es-sifr », traduit littéralement le vide et désignant le 0. Les mathématiciens du monde arabe ont aussi créés de nombreuses inventions dans l'histoire de la mathématique. Le mot » algorithmes » découle par exemple du nom du grand mathématicien Al Khwarizmi, le père de l'algèbre et l'auteur du Kitab al Jabr. La désignation des inconnues par la lettre x, « chay » signifiant « chose » a été aussi inventé par les arabes. Les finalités de ces inventions ont rendu les calculs pratiques.



DANESQUES

Une ville, une histoire

AMMAN, CETTE INCONNUE

À l'époque romaine, elle est appelée Philadelphia. Elle est d'ailleurs l'une des plus vieilles villes du monde à être toujours habitée. Avec plus de 5 millions d'habitants en 2020, elle est la plus grande ville de Jordanie, constituant le centre administratif et économique du pays.

Amman se trouve dans une zone vallonnée au Nord-Ouest de la Jordanie. La ville était à l'origine bâtie sur sept collines (ce qui lui a valu le surnom de Rome du Moyen-Orient), mais elle s'étend maintenant sur 19 collines (chacune connue sous le nom « jabal » ou montagne). Les principaux quartiers d'Amman tirent leur nom des collines sur les pentes desquelles ils s'adossent. La capitale abrite encore des camps de Palestiniens, créés en 1948 et 1967 en conséquence du Conflit israélo-arabe. Si ce bandeau n'est plus pertinent, retirez-le. Cliquez ici pour en savoir plus sur les bandeaux. Cet article ne s'appuie pas, ou

pas assez, sur des sources secondaires ou tertiaires (avril 2017). Pour améliorer la vérifiabilité de l'article, merci de citer les sources primaires à travers l'analyse qu'en ont faite des sources secondaires indiquées par des notes de bas de page (modifier l'article). Amman a un climat semi-aride avec des hivers doux et pluvieux⁴. Amman est classé Csa selon la classification de Köppen et sa température moyenne annuelle est de 17,5 °C⁵. Les précipitations moyennes annuelles sont de 271 mm et il ne pleut pas de juin à septembre⁶. Janvier est le mois où il pleut le plus avec 62 mm⁶.

LA RÉVÉLATION

n la tradition musulmane, la révélation commence dans la grotte de Hira, où Mahomet t pour coutume de se retirer, dans un but de itation. L'archange Gabriel (Jibril) apparaît, ui communique les premiers versets du an : « Lis ! Au nom de ton Seigneur qui a créé ran, Sourate 96 : L'adhérence (Al-Alaq), 1). révision annuelle du Coran se faisait entre hange Gabriel et Mahomet durant le Rama- La dernière, en l'occurrence une double sion, est celle qui eut lieu l'année de son s.

n les traditions musulmanes, au tout début a révélation, le Coran a été d'abord memori- Les traditions parlent même de certains pagnons de Mahomet venant l'interroger la manière de réciter tel ou tel chapitre. ant la vie de Mahomet, la transmission des es se faisait principalement oralement, fon- sur cette « récitation » qu'évoque précis- t le terme qur'ān, même après l'établissem- t à Médine. Selon Moezzi, le terme « collec- (jama'a) a été rendu ambigu par les lexico- hes musulmans pour y rajouter l'idée de norisation. Cette évolution permet de udre des contradictions internes aux tradi- s et d'occulter les luttes entourant la mise à it du Coran. Certains versets ou groupes de ets ont été occasionnellement écrits sur des plates de chameaux ou des morceaux de par des croyants.

UNIVERSALISATION DES COPIES SOUS OTHMÂN

Selon la tradition musulmane sunnite, un compagnon, Hudhayfah, remarque, sous le califat d'Othmân ibn Affân, troisième calife qui règne entre 644 et 656, différentes prononciations de certains mots du Coran selon l'origine des récitateurs. Le calife, percevant les risques de division, aurait alors décidé de réunir l'ensemble des sourates en un ouvrage (mushaf).

Pour ce faire, il demande à Hafsa de lui faire parvenir ses feuillets du Coran qu'elle garde depuis la mort d'Abû Bakr et fait préparer alors plusieurs copies. Cette tâche est confiée à Zayd ibn Thabit, `Abd Allah ibn az-Zubayr, Sa'id ibn al-As, et Abdur Rahman ibn Harith ibn Hisham. `Ali ibn Abi Talib qui détient un manuscrit compilé par lui-même après la mort de Mahomet dont l'ordre des sourates n'est pas le même (celui-ci suit l'ordre chronologique) ne fait aucune objection au mushaf établi par la commission d'Othmân.

Selon l'un des récits d'Al-Bukhari, une fois la tâche achevée en 647, Othmân renvoie le manuscrit original à Hafsa et fait parvenir les copies aux différents points importants du territoire musulman. Les sources littéraires classiques diffèrent quant au nombre de codices envoyés par `Uthmân dans les principales villes et villes de garnison : certains comptes rendus mentionnent

PROGRAMMÉ LE 19 AVRIL

Le conflit au Sahara occidental à l'ordre du jour du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité discutera, le 19 avril, de la situation au Sahara occidental occupé, dans un contexte marqué par la poursuite des hostilités entre le Maroc et le Front Polisario, selon le site de l'ONU.

Sous mandat russe, le Conseil de sécurité de l'ONU discutera, le 19 avril prochain, de la situation dans les territoires sahraouis occupés et de la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). En outre, le Conseil entendra également un rapport de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, et du chef de la MINURSO Alexander Ivanko, sur la situation actuelle dans les territoires sahraouis occupés par le Maroc. Jeudi dernier, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a reçu son envoyé personnel pour le Sahara occidental qui l'a informé des résultats des consultations informelles et bilatérales que ce dernier a tenues avec les représentants des parties au conflit. Le briefing semestriel de De Mistura intervient alors que la guerre bat son plein au Sahara occidental occupé, comme l'a reconnu, la semaine dernière, le porte-parole du chef de l'ONU, Stéphane Dujarric. Ce dernier, qui annonçait un convoi terrestre, le premier depuis la reprise des hostilités depuis plus de deux ans, pour approvisionner des sites de la MINURSO, a déclaré : "En raison du manque de mouvements de convois terrestres depuis la reprise des hostilités en 2020, les sites des équipes de la MINURSO (...) manquent de fournitures essentielles, notamment de carburant". Auparavant, le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU et coordinateur avec la MINURSO, Mohamed Sidi Omar, a eu des consultations bilatérales non officielles avec De Mistura, sur l'avenir du processus de paix au Sahara occidental.



Elles ont porté sur l'état et l'avenir du processus de paix au Sahara occidental sous l'égide de l'ONU. Sidi Omar a souligné durant cette rencontre que "le règlement pacifique, juste et durable de la question de décolonisation du Sahara occidental ne peut être réalisé sans le respect total du droit inaliénable, non

négociable et imprescriptible du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance". Dans une récente déclaration à l'APS, le diplomate a déclaré que "parmi les conditions essentielles pour la relance du processus de paix, figure l'existence d'une véritable volonté politique chez l'Etat d'occupation marocain, en vue d'avancer vers une solution pacifique, juste et durable à la question de décolonisation du Sahara occidental". Le peuple sahraoui "rejette catégoriquement la politique du fait accompli et les solutions qui sortent du cadre de la léga-

lité internationale" et est déterminé à défendre "par tous les moyens ses droits sacrés et ses aspirations à la liberté et à l'indépendance", a-t-il rappelé. Pour lui, le Conseil de sécurité doit "mobiliser tous les outils diplomatiques à même d'obliger l'occupant marocain à tenir ses engagements en vertu du plan de règlement ONU-OUA, seul accord accepté par les deux parties, pour parvenir à une solution pacifique, juste et permanente au conflit, assurant le maintien de la paix et la sécurité dans la région".

I.M./Agence

PETRO DEMANDE À L'ESPAGNE D'INVITER LE LES VISÉES EXPANSIONNISTES DU MAROC NE DÉMORDENT PAS

Où comment le Makhzen se fait hara-kiri dans son environnement géopolitique

Le Makhzen, de diversion en diversion, continue avec ses relais de s'acharner contre l'agence d'information algérienne, l'APS, qui s'acquitte pleinement de son rôle d'informer.

Ce Maroc expansionniste a toujours fantasmé sur la thèse du "Grand Maroc" qui s'étend de Tanger à Saint Louis au Sénégal, défendu depuis 1955 par Allal El Fassi. En 1960, le Maroc s'est opposé à l'indépendance de la Mauritanie, pays membre de l'ONU. L'annexion de la Mauritanie était son obsession. Il a fallu 12 ans pour que le Maroc reconnaisse enfin l'indépendance de la Mauritanie. Ceci n'a été possible que grâce au sommet d'Alger en 1972 regroupant les Présidents Houari Boumediene, le mauritanien Mokhtar Ould Daddah et le roi du Maroc Hassan II. Ce sommet a mis fin à 12 ans de négation durant lesquelles le gouvernement marocain comptait un ministre des Affaires mauritaniennes. En 1963, le Maroc, sans aucune gêne, a agressé son voisin, l'Algérie, qui n'avait encore ni armée ni armes, pour tenter d'annexer une partie du territoire. Au million et demi de martyrs de la Guerre de libération, tués par le colonisateur français, s'ajoutent 800 morts tués par l'armée marocaine.

En 1975, le Maroc remet ça en occupant le Sahara occidental, dont l'Espagne est toujours la puissance administrante. Ce Maroc a même proposé à la Mauritanie le partage du territoire du Sahara occidental ! Car le territoire n'est pas le sien. Un pays ne partage jamais son territoire avec un autre ! Ce royaume du mal, au bord de l'abîme, veut détourner l'opinion sur les violations des droits humains, la misère, la malnutrition, l'esclavagisme, la traite...

Le régime marocain ne pourra plus s'en sortir. Politiquement, il a perdu la face, il est dans l'incapacité de rompre avec une monarchie médiévale. Financièrement, c'est peine perdue. Un Maroc surendetté, sous contrôle des institutions financières internationales. La cessation de paiement n'est pas loin.

L'heure de rendre des comptes a sonné pour le makhzen qui a fait du Maroc le royaume du mal et de la débauche, un Etat narco trafiquant qui expose ses filles et garçons au tourisme sexuel.

L'heure des comptes a sonné au makhzen qui a fait du Maroc, un Etat infréquentable, le plus corrompue d'Afrique où la corruption s'est substituée à la diplomatie.

I.M./Agence presse service

CHINE-MALI

Pékin fournit à Bamako des véhicules militaires 4x4 performants

Dans le cadre de sa stratégie visant à améliorer son parc de véhicules militaires pour mieux faire face aux insurgés, Bamako a acquis des blindés chinois 4x4 modernes.

Le gouvernement militaire malien a récemment acquis un grand nombre de véhicules blindés 4x4 VP11 de type MRAP (véhicule résistant aux mines d'embuscade) et Lynx CS / VP11 ATV fabriqués par Norinco, une société chinoise, relate le média Military Africa. Ce matériel est censé aider à lutter contre l'insurrection qui sévit dans le pays. Des vidéos d'un long convoi de plus de 30 camions transportant ces véhicules sur une route de la capitale malienne, Bamako, ont été publiées sur les réseaux sociaux plus tôt cette semaine. Le VN11 a déjà servi à d'autres pays africains, comme la Garde républicaine gabonaise (GR).

PARTICULARITÉS DES VÉHICULES

Le véhicule blindé léger MRAP VP11 se caractérise par un haut niveau de pro-

tection, non seulement contre les balles, mais aussi contre les mines et les bombes artisanales. Comparé aux MRAP lourds, le VP11 a une meilleure mobilité. Ses équipements lui permettent de naviguer efficacement sur des terrains difficiles et de répondre rapidement aux menaces.

Le VTT Lynx CS/VP11 est conçu pour être utilisé sur des terrains accidentés. Il est notamment capable de naviguer sur du sable, de la boue et des rochers. L'acquisition de ces véhicules est une avancée majeure pour les militaires maliens dans leur lutte contre l'insurrection, note le média. Ils auront désormais la capacité de réagir plus rapidement et plus efficacement et mieux protéger leurs concitoyens.

Cette acquisition fait partie d'une stratégie plus large visant à renforcer la position militaire du Mali face aux insurgés suite au retrait des forces françaises et européennes, ajoute Military Africa

Par Maliweb

COMPÉTITIONS AFRICAINES INTERCLUBS (TIRAGE AU SORT 1/4 FINALE)

CRB, JSK et USMA, les yeux rivés sur Le Caire

En quarts, les hommes de l'entraîneur tunisien Nabil Kouki pourraient tomber sur les Sud-Africains de Mamelodi Sundowns, impressionnants lors de la phase de groupes avec 14 points récoltés sur les 18 possibles avec surtout une attaque de feu (14 buts en six matchs)...

Les trois représentants algériens dans les compétitions africaines interclubs, le CR Belouizdad, la JS Kabylie et l'USM Alger seront fixés sur leurs prochains adversaires en quarts de finale mercredi soir, à l'occasion du tirage au sort prévu à 19h30 au siège de la Confédération africaine de football (CAF) au Caire. Le CRB et la JSK en Ligue des champions et l'USMA en Coupe de la Confédération, auteurs d'un bon parcours lors de la phase de poules, n'auront pas la partie facile en quarts de finale contre les grosses cylindrées africaines avec surtout un match retour en déplacement, ce qui n'est pas un avantage sur le continent. En Ligue des champions, les deux représen-



tants algériens sont condamnés à sortir le grand jeu pour espérer passer ce cap difficile de la compétition. En effet, les sept derniers vainqueurs de la prestigieuse compétition africaine des clubs sont qualifiés pour les quarts de finale: Mamelodi Sundown (2016), WAC (2017, 2022), ES Tunis (2018, 2019) et Al Ahly du Caire (2020, 2021). Le CRB, triple champion d'Algérie en titre, qui a atteint pour la 3e année de suite le stade des quarts de finale de la C1 après avoir terminé à la deuxième place du groupe D, à une petite longueur du leader l'ES Tunis, est bien décidé cette année à atteindre le dernier carré. En quarts, les hommes de l'entraîneur tunisien Nabil Kouki pourraient tomber sur les Sud-Africains de Mamelodi Sundowns, impressionnants lors de la phase de groupes avec 14

points récoltés sur les 18 possibles avec surtout une attaque de feu (14 buts en six matchs). De son côté, la JSK, mal en point en championnat de Ligue 1 où il lutte pour sa survie, pourrait hériter de l'ES Tunis, dirigé par l'ancien sélectionneur Nabil Maaloul et qui compte au sein de son effectif le défenseur international algérien Mohamed Amine Tougai. Les Canaris, qui enregistrent leur retour en Ligue des champions après un brillant parcours en Coupe de la Confédération et une finale perdue en 2021, espèrent jouer les troubles fêtes contre le gotha africain. Une mission qui s'annonce cependant ardue pour les hommes de Miloud Hamdi. Les clubs algériens courent derrière le prestigieux trophée de la CAF depuis 2014 et le sacre de l'ES Sétif. En Coupe de la Confédération, l'USMA qui a

terminé deuxième de son groupe, derrière les Sud-africains du Marumo Gallans, tentera de confirmer son parcours honorable en phase de poules à l'occasion de son retour sur la scène africaine après une éclipse de cinq ans et une élimination sans gloire contre les Egyptiens d'Al Masry (1-0,0-1) en quart de finale de la même compétition. Les hommes d'Abdelhak Benchikha sont conscients que leur prochain adversaire en quart sera un poids lourd africain, à commencer les Ivoiriens de l'ASEC Mimosas qui ont dominé le groupe B avec 13 points sur 18 possibles, ou encore les surprenants Tanzaniens de Young Africans. Les matchs aller des quarts de finale se dérouleront (21-22 avril 2023) et la manche retour (28-29 avril 2023).

APS

CHAMPIONNAT SCOLAIRE AFRICAIN DE FOOTBALL : LE CEM BELAOUCHE DE BORDJ MENAIEL REPRÉSENTE L'ALGÉRIE

L'équipe masculine du CEM Belaouche - Mouhend - Oulhadj de Bordj Menaiel, dans la Wilaya de Boumerdes, représentera l'Algérie au premier Championnat Scolaire Africain de Football de la CAF (filles et garçons), prévu du 5 au 8 avril au King Zwelithini Stadium, à Durban (Afrique du Sud), a annoncé mardi la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. L'école de Bordj Menaiel remplacera dans cette compétition le champion de l'UNAF, l'école Hedi El-Ayadi de Tunisie qui s'est retirée de cette compétition. Outre l'établissement scolaire CEM Belaouche Mouhend Oulhadj de Bordj Menaiel, cette phase continentale du premier Championnat Scolaire Africain de Football de la CAF, enregistre la participation des 14 meilleures écoles qui tenteront de remporter le titre de champion d'Afrique. Le CEM

Belaouche sera aux côtés des équipes scolaires du Claphan High School (Afrique du sud), du CEG Sainte Rita (Bénin), du Complexe Scolaire Ben Sékou Sylla (Guinée), du CS Horizons of Bukavu (RD Congo), Royal Giants High School (Ouganda) et de Salima Secondary School (Malawi) qui vont se disputer le trophée ainsi que les dotations financières qui seront injectées dans les comptes des trois meilleurs établissements scolaires. Lors des éliminatoires de la zone UNAF organisés au Caire (Egypte), qui ont vu la participation de cinq établissements scolaires en Garçons et filles, le CEM Belouache de Bordj Menaiel avait terminé second (7 pts), derrière le CEM El-Ayadi (Tunisie) qui a terminé en première position avec 12 points. La bataille pour la deuxième place du tournoi entre le CEM Belaouche Mouhend Oulhadji et l'Ecole Sewa-

da (Egypte) était âprement disputée. Les deux équipes ont bouclé la compétition avec sept points, mais grâce à la meilleure différence de buts (+6 pour les Algériens contre +1 pour les Egyptiens), les collégiens de Bordj Menaiel sont montés sur la deuxième marche du podium, remportant la coquette somme de 75.000 dollars. Le désistement des Tunisiens leur a ouvert la porte du championnat d'Afrique de la catégorie, avec l'espoir de le remporter. Le tournoi des garçons de la zone UNAF, qualificatif au premier Championnat Scolaire Africain de Football de la CAF a enregistré la présence des équipes masculines du CEM Belaouche de Bordj Menaiel (Algérie), l'Ecole Sewada (Egypte), l'Ecole Alkaleel Tripoli (Libye), l'Ecole Hedi Ayadi Sfax (Tunisie) et l'Ecole Mohamed Elmaghraoui (Maroc).

APS

LIGUE EUROPA LES SUPPORTERS INTERDITS DE DÉPLACEMENT POUR LES MATCHES ENTRE FEYENOORD ET L'AS ROME

Le club néerlandais Feyenoord Rotterdam a annoncé mardi 4 mars une interdiction de déplacement des supporters étrangers pour les deux rencontres de quart de finale de Ligue Europa contre l'AS Rome en raison des incidents de 2015 et 2022. « Lors des prochains matches européens contre l'AS Roma, aucun supporter extérieur n'est le bienvenu à Rotterdam (13 avril) et à Rome (20 avril) », a indiqué le club néerlandais dans un communiqué. « A la suite de la décision des autorités italiennes d'interdire les supporters de Feyenoord lors du (match) retour à Rome, l'UEFA a ordonné à Feyenoord de ne pas vendre de billets aux supporters de l'AS Roma pour le match aller » à Rotterdam, a-t-il précisé. La préfecture de Rome a adopté un arrêté de fermeture de la tribune visiteurs au Stadio olimpico de Rome pour le 20 avril et d'interdiction de la vente de billets aux résidents des Pays-Bas dans les autres secteurs.

R.S.

ALLEMAGNE SORTI EN QUARTS DE COUPE, LE BAYERN DE TUCHEL REPLONGE DANS SES TRAVERS

Le Bayern Munich de Thomas Tuchel a été éliminé 2-1 en quarts de finale de la Coupe d'Allemagne par Fribourg, quatrième de Bundesliga, mardi à l'Allianz Arena. Pour la troisième saison de suite, le Bayern, lauréat de l'épreuve à 20 reprises, n'atteint pas les demi-finales de la Coupe d'Allemagne, après deux éliminations au 2e tour à l'automne 2020 et à l'automne 2021. Arrivé sur le banc munichois il y a seulement dix jours, Thomas Tuchel a connu des débuts prometteurs en s'imposant 4 à 2 contre le Borussia Dortmund en Bundesliga pour reprendre le fauteuil de leader, mais voit ses espoirs de triplé s'envoler prématurément face à une équipe de Fribourg bien regroupée devant le but de son gardien Mark Flekken. Munichois et Fribourgeois se retrouveront dès samedi après-midi, à Fribourg cette fois-ci pour la 27e journée de Bundesliga, alors que le Bayern ne compte que deux points d'avance sur le Borussia Dortmund. Après ce match de championnat, les Munichois se déplaceront sur la pelouse de Manchester City pour le quart de finale aller de la Ligue des champions. Voilà le Bayern encore loin d'être sorti de sa crise, créée par les dirigeants munichois eux-mêmes, qui ont décidé de se séparer de leur entraîneur Julian Nagelsmann le 24 mars, à la surprise générale. En début de soirée, l'Eintracht Francfort a pris le meilleur sur l'Union Berlin, 3e de la Bundesliga, 2 à 0, grâce à un doublé express de Randal Kolo Muani.

R.S.

COUPE D'ITALIE

JUVE ET INTER SE NEUTRALISENT EN DEMI ALLER

La Juventus et l'Inter Milan se sont neutralisées (1-1) mardi 4 mars en demi-finale aller de Coupe d'Italie lors d'un match conclu dans la confusion avec l'égale in extremis des Milanais sur penalty et l'exclusion dans la foulée du buteur Romelu Lukaku. La Juve pensait avoir fait le plus dur en ouvrant la marque par Juan Cuadrado, à la réception d'un centre d'Adrien Rabiot, à sept minutes de la fin du temps réglementaire (83e) de ce match jusqu'ici plaisant et équilibré. Mais l'Inter a arraché l'égale dans le temps additionnel sur un penalty consécutif à une main involontaire du défenseur bianconero Gleison Bremer. Lukaku ne s'est pas fait prier pour égaliser (90+5e). L'attaquant belge a toutefois été averti juste après par l'arbitre, qui a estimé qu'il avait provoqué les supporters turinois lors de sa célébration, face à la tribune. Un second carton jaune synonyme d'exclusion pour « Big Rom », déjà averti un peu plus tôt pour un excès d'engagement (80e) et sorti furieux de la pelouse. Tout se jouera donc au retour, le 26 avril à San Siro, entre les deux favoris de cette édition. L'autre demi-finale, dont la manche aller a lieu mercredi, oppose deux outsiders, la Cremonese et la Fiorentina.

R.S.

RÉTROSPECTIVE DE SID ALI KOUIRET

Un pilier incontournable du cinéma algérien

Avec son sourire défiant l'adversité, ses personnages marginaux mais attachants et une présence et une élégance singulières sur les planches comme à l'écran, Sid Ali Kouiret aura marqué l'âge d'or du 7^e Art algérien et la mémoire collective par un parcours admirable et prolifique né dans le combat libérateur par la culture.

Avec le personnage de Ali, dans "L'opium et le bâton" d'Ahmed Rachedi, celui de Si Ahmed dans "Décembre" de Mohamed Lakhdar-Hamina, ou avec son duo légendaire avec Rouiched dans "Hassan Terro", "Hassan Taxi" de Mohamed Slim Ryad, "Hassan Niya" de Ghaouti Ben Deddouche qui va lui donner le rôle principal dans "Echebka", Sid Ali Kouiret va très vite conquérir le cœur des Algériens. Cette belle carrière a commencé par une rencontre fortuite dans un café entre ce jeune homme de 17 ans, sortant à peine d'une enfance difficile et vivant de petits métiers au port d'Alger, et le metteur en scène et comédien Mustapha Kateb, qui va l'intégrer dans sa troupe de théâtre amateur. Sa passion pour le théâtre et les voyages vont le mener en Allemagne, en France ou encore en Roumanie pour des festivals, puis à signer en 1954 avec la troupe municipale d'Alger dirigée par celui qui a été à l'origine de nombreuses carrières admirables, Mahieddine Bachtarzi, avant que la surveillance des services de sécurité coloniaux ne le pousse à sillonner les "Cafés FLN" en France avec Mohamed Boudia, Hadj Omar ou encore Nouredine Bouhired. Tout naturellement, Sid Ali Kouiret se retrouve en 1958 dans l'effort de sensibilisation de l'opinion internationale à la cause de l'indépendance de l'Algérie, avec la troupe artistique du Front de libération nationale (FLN). Au recouvrement de l'indépendance, le Théâtre national algérien, fraîchement nationalisé, le compte parmi ses comédiens et il campe un rôle dans

l'adaptation à la télévision de la pièce "Les enfants de la Casbah" de Abdelhalim Raïs, point de départ d'une carrière dans le cinéma qui va commencer avec le réalisateur Mohamed Lakhdar-Hamina et Rouiched dans "Hassan Terro" en 1968. Mohamed Lakhdar-Hamina va lui faire encore appel dans "Décembre" (1971) et dans la seule Palme d'or du cinéma algérien "Chroniques des années de braise", et l'acteur va encore marquer les esprits avec le personnage de Ali, le moudjahid exécuté devant sa famille et tout son village, dans "L'opium et le bâton". Après les années 1980, et "Hassan Taxi" et "Hassan Niya", Sid Ali Kouiret va prendre sa retraite du TNA et accompagner encore Rouiched sur les planches pour "Les concierges", et camper des rôles avec de jeunes réalisateurs comme Kamel Dahane dans "Les suspects" et Okacha Touita pour "Morituri", adapté du roman de Yasmina Khadra. Avant sa disparition, il a joué dans "Llob and Co", une autre adaptation de l'œuvre de Yasmina Khadra, réalisée par Bachir Derrais, et va intervenir comme producteur du film "Mista" de Kamel Laiche. "L'une des dernières grandes vedettes du cinéma algérien", "humanisme exceptionnel", "tempérament joyeux", "charisme et talent inégalables", ou encore "l'enfant terrible du cinéma algérien" : c'est ainsi que cinéastes, artistes et compagnons de route avaient qualifié Sid Ali Kouiret, disparu un 5 avril 2015, après une longue carrière de plus de 60 ans, jalonnée de nombreux succès.

M. Dj.



ALGER

Au rythme du chaâbi et de l'andalou

Durant le mois sacré de ramadan, la ville d'Alger a pour habitude de garder une place en soirée aux musiques citadines qui y ont un ancrage, cette année les soirées de la capitale sont rythmées par le son de la mandole et du banjo, ou du qanoun et du oud avec une programmation sensiblement plus dense de la chanson chaâbi et de l'andalou. La chanson chaâbi dans ses différents mouvements et conceptions a investi les quartiers et places publiques de nombreux

quartiers de la capitale, durant la première moitié du mois sacré, une période où les habitudes du citoyen le poussent à un repli vers la spiritualité et le patrimoine culturel, dans ses expressions les plus authentiques. Pour l'occasion, l'établissement Arts et culture de la wilaya d'Alger, a tenté le pari d'emmener le chaâbi, ses orchestres et ses interprètes, du jeune débutant au cheikh reconnu, dans les différents quartiers d'Alger comme Bouzaréah, Sidi Mous-

sa, Cheraga, Kouba, Souidania, Oued Smar, Rouiba, Bab El Oued, Sidi Abdellah, ou encore El Biar. Après trois années bouleversées par les restrictions et changements d'habitudes imposés par la crise sanitaire mondiale, et l'abandon de certains réflexes de sorties et d'animation culturelle, cet établissement entreprend un retour à la normal progressif dans ses activités et choisi d'aller au plus près du public, dans leurs quartiers.

Abdelkader Chercham, Kamel Aziz, Lamine Saâdi, Abdelkrim Chenine, Nacer Mokdad, Nassim Bor, Karim Melzi, Nacereddine Galiz, Noredine Allane, Mohamed Sergoua, ou encore Merzak Bensaid et de nombreux autres, sont au programme de l'établissement Arts et culture pour semer le qcid et l'authenticité dans la capitale. Toujours dans le chaâbi, les amoureux du genre auront rendez-vous avec d'autres grands noms de cette musique, à la célèbre salle Atlas d'Alger, où l'Office national pour la culture et l'information propose des soirées animées par Abdelkader Chaou, Abderrahmane El Kobi, Mahdi Tamache, Kamel Aziz, Sidali Dris, ou encore Hakim El Ankis. En plus de cette programmation déjà riche et bien répartie, le palais de la culture Moufdi-Zakaria se prépare à accueillir le 12e Festival national de la chanson chaâbi, prévu du 6 au 9 avril, avec la participation de 16 jeunes interprètes sélectionnés en plus d'un hommage au regretté Aziouz Rais, disparu en décembre 2022. Dans un autre registre musical,

tout aussi classique et pas moins authentique et chevillé à la culture de la ville, d'autres établissements ont fait le choix de la nouba et des écoles Sanâa, Gharnati et Malouf pour attirer le public à l'image du Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi qui a choisi de faire honneur à l'illustre artiste dont il porte le nom avec une programmation oscillant entre le théâtre et la musique andalouse. Entre deux représentation du 4e Art, ce sont Lila Borsali, Abbas Righi, Manel Gherbi, ou encore l'association "Ahl EL Fen" qui feront revivre ce patrimoine, si cher à Bachtarzi, et que l'Opéra d'Alger compte également proposer à son public en invitant Adil Belkhodja et son orchestre de Tlemcen pour accompagner Nesrine Ghenim et Abdelhamid Taleb Bendiab, ainsi que le chef d'orchestre Samir Boukridira et sa formation régionale de Constantine, pour une soirée avec Amine Bounah. L'orchestre andalou de l'Opéra d'Alger sera lui aussi de sortie pour accompagner les interprètes Manel Gherbi et Samir Toumi.

Aps

SPECTACLES ÉPOUSTOULANTS AVEC NUMÉROS DE SAUTS ET DANSES ACROBATIQUES

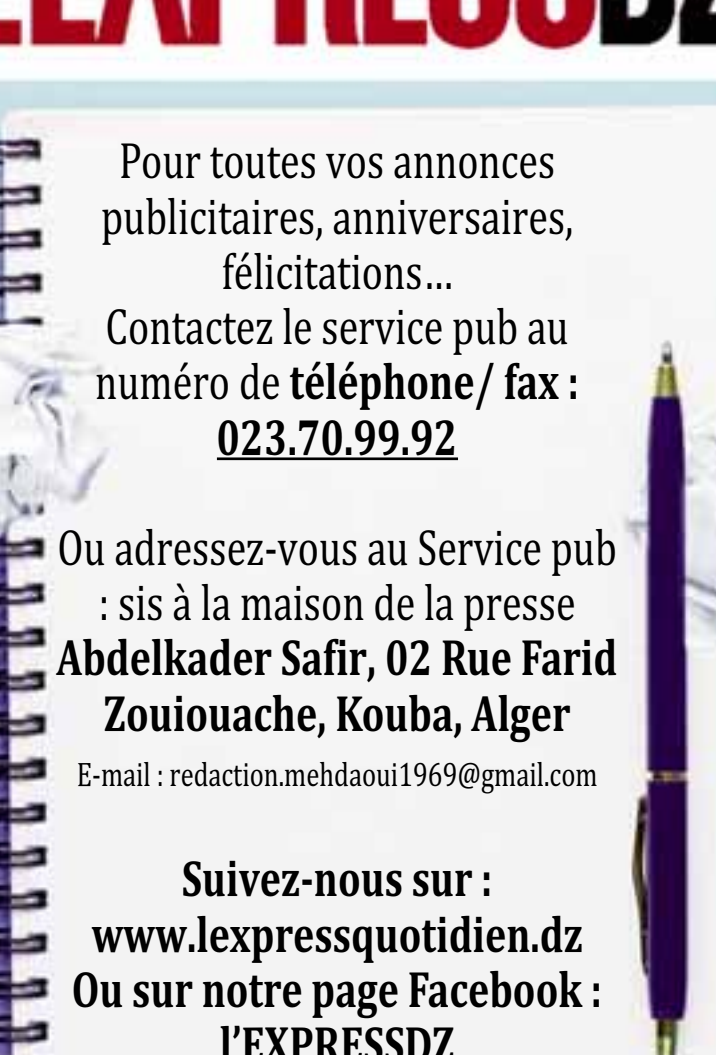
Le cirque «Citta Di Roma» subjugué le grand public

Le Cirque italien "Citta De Roma" a ouvert ses portes lundi soir au Palais des expositions les pins maritimes à Alger. La soirée d'ouverture a vu une grande affluence des familles qui se sont régalingées avec deux spectacles époustouflants proposant des numéros de sauts et de danses acrobatiques et d'autres mettant en scène des animaux sauvages. Les spectacles ont été organisés sous un chapiteau géant, merveilleusement décoré, où les

artistes du cirque majoritairement italiens ont ébloui le public présent. La directrice du cirque, Khalfaoui Nadia, a fait savoir que "Citta di Roma" était de retour en Algérie après plusieurs années d'absence, ajoutant que "ses spectacles, marqués par une présence féminine exceptionnelle, répondent aux normes mondiales en vigueur". Le cirque dont l'accès est à un prix abordable pour le public, propose également des prix bas pour les malades, les élèves et

autres catégories", a-t-elle dit, soulignant que les spectacles du cirque devront se poursuivre jusqu'au "24 avril, avant de se reproduire dans près de 30 autres wilayas durant les deux prochaines années". De son côté, Francesco Pellegrini, l'un des artistes du cirque, s'est dit ravi de revenir en Algérie pour la deuxième fois, espérant une grande affluence du public tout au long de la présentation du cirque à Alger

Par Agence presse service



L'EXPRESSDZ®

Pour toutes vos annonces
publicitaires, anniversaires,
félicitations...

Contactez le service pub au
numéro de **téléphone/ fax :**
023.70.99.92

Ou adressez-vous au Service pub
: sis à la maison de la presse
**Abdelkader Safir, 02 Rue Farid
Zouiouache, Kouba, Alger**

E-mail : redaction.mehdaoui1969@gmail.com

Suivez-nous sur :
www.lexpressquotidien.dz
Ou sur notre page Facebook :
L'EXPRESSDZ

Sur page Facebook:
l'EXPRESSDZ



L'EXPRESS

ELLE S'ENVAIE LA CÔTE D'AZUR

**L'ARGENTINE
SUR LE TOIT
DU MONDE**

MESSI

10

13

Contactez le service pub au
numéro
de téléphone/ fax
: 023.70.99.92

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
NIF: 15 0000 16090 4080

2EME AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES

La Direction des Travaux Publics de la Wilaya d'Alger, relance Deuxième avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales où seuls les entreprises ou groupement d'entreprises qui remplissent les conditions d'éligibilités du cahier des charges pour :

Etude, inspection sous marine, expertise et autre

- *Lot 02: Etude de réparation des parties dégradées du quai de GUELMA du port d'Alger*

bureaux d'études Intéressés par le présent avis sont invités à retirer le dossier à partir du premier jour de publication du présent avis sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP auprès de la : Direction des Travaux Publics de la Wilaya d'Alger (Bureau des marchés), sis au 125, Rue de Tripoli, Hussein Dey, Alger.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres -2^{ème} appel d'offres n° *Projet Travaux de consolidation provisoire du parement du quai n°20 du port d'Alger.* Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-après : Direction des Travaux Publics de la Wilaya d'Alger (Bureau des marchés), sis au 125, Rue de Tripoli, Hussein Dey, Alger.

NB : Le soumissionnaire est tenu de se référer à la liste détaillée consignée dans le cahier des charges (Instructions aux soumissionnaires)

La durée de préparation des offres est de Dix jours (10) jours à compter de la 1^{ère} parution de l'avis d'appel d'offres sur le BOMOP ou sur les quotidiens nationaux.

Le jour de dépôt des offres techniques et financières correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres.

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de Trois (03) mois à compter du dernier jour du délai de préparation des offres.

L'heure limite de dépôt des offres est fixée à 12h00.

Les entreprises sont invitées à assister à la séance d'ouverture des plis techniques et financiers le jour même de la date de dépôt des offres à 12h30, au niveau de : la Direction des Travaux Publics de la Wilaya d'Alger (Bureau des marchés), sis au 125, Rue de Tripoli, Hussein Dey, Alger.

L'EXPRESS DU 06/04/2023

ANEP : N° 2316008573

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Wilaya De Biskra
Daïra De Sidi Okha
Commune D'Ain Naga

**Avis D'Appel D'Offre National Ouvert
Avec Exigence De Capacités Minimales N° 04/2023
NIF :0984 0714 50758 12**

Le président de L'APC de Ain Naga lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales portant réalisation de l'opération suivante :

"Approvisionnement Alimentaire Des Cantines Scolaires De La Commune D'Ain Naga"

Les fournisseurs qualifiés et intéressés par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès du bureau des marchés au siège de L'APC site au : **PLACE ALLJA ELHACHEMI** contre un paiement des frais d'impression 10.000,00 DA (non remboursable) pour le cahier des charges.

Les offres déposées auprès du président de L'APC (Service des marchés publics) dans des enveloppes fermées, anonyme portant la mention : "Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales n°04/2023 pour l'approvisionnement alimentaire des cantines scolaires de la commune d'ain naga à ne pas ouvrir"

Les plis fermés et anonymes devront comporter séparément le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière.

Conditions d'éligibilité:

- Ayant un registre de commerce (commerce en gros) code d'activité en rapport avec l'objet du cahier de charge code de l'activité (301,112-301,113).
- Ayant au moins une attestation de bonne exécution d'une opération similaire avec un montant supérieur ou égal à 35.000.000,00 DA.
- Ayant un chiffre d'affaire des trois dernières années supérieur ou égal à 38.000.000,00 DA.
- Ayant au moins deux camions frigorifiques avec poids en charge égal ou plus 3,5 tonnes.
- Ayant un petit camion couvert pour le transport et la livraison des marchandises.
- Ressources humaines au moins six(6) ouvriers.
- La propriété d'une chambre froide avec un volume de 100 m3 ou plus.
- La propriété d'un hangar ou aire de stockage avec une surface de 150 m2 ou plus.
- **Le dossier de candidature (doit comprendre les pièces suivantes):**
- Déclaration de candidature dûment rempli, signé et daté.
- Déclaration de probité dûment rempli, signé et daté.
- Copie de statut juridique de l'entreprise.
- Copie de certificat de dépôt légal des comptes sociaux 2021.
- Une extrait de registre de commerce qui contient le code de l'activité (301,112-301,113).
- Capacités financières (justifier par les bilans et les références bancaires).
- Copie des documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes en charge l'entreprise.
- Copie des comptes sociaux pour les sociétés.
- Copie de liste des moyens humains avec mises à jour CNAS, CASNOS, CACOBATH en cours de validité.
- Copie De l'extrait de rôle apuré (valable de 03 mois)copie concernant la résidence et copie concernant le lieu d'activité.
- Carte de numéro d'identification fiscale(NIF).
- Copie de cahier des charges dûment remplie et signée.
- Copie de liste des moyens matériels avec présentation des pièces justificatives.
- Copie de liste des moyens humains avec présentation des pièces (d'adhésion) justificatives.
- Copie des références professionnelles avec justifications dûment valides.
- **Offre Technique (doit comprendre les pièces suivantes):**
- Déclaration à souscrire rempli signé cacheté et daté.
- Cahier des charges technique rempli signé cacheté et daté.
- Mémoire technique justificative signé cacheté et daté.

Offre Financière (doit comprendre les pièces suivantes):

- La lettre d'engagement rempli signé cacheté et daté.
- Le bordereau des prix unitaires rempli signé cacheté et daté.
- Le devis quantitatif et estimatif rempli signé cacheté et daté.

La date de dépôt des offres sera dans le (08) huitième jour à partir de la première apparition du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMGP au bureau de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de la commune d'Ain Naga. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offres pendant (90) jours plus le délai de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis le dernier jour de la date limite de dépôt des offres à 10.00H au siège de l'APC de Ain Naga bureau des marchés. Si le jour de dépôt des offres coïncide un jour férié ou un jour de repos légal il est rapporté au jour de travail suivant.

L'EXPRESS DU 06/04/2023

ANEP : N° 2316008570

CONSTRUCTION : À LUANG PRABANG, AU LAOS, LE BARRAGE DE TOUS LES DANGERS

Par South China Morning Post
Le chantier, qui doit débiter en juin, est situé au "pire endroit possible" d'un point de vue sismique et demeure dangereusement proche d'un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco, s'inquiète le "South China Morning Post". Alors qu'il se reposait sur le futur site du barrage de Luang Prabang, Bouddha aurait souri, puis prédit qu'une ville riche et puissante naîtrait un jour dans cette région de basse montagne où le fleuve du Mékong rejoint son affluent, le Nam Khan. L'Unesco s'émerveille aujourd'hui de trouver dans cette ancienne capitale royale du Laos des pagodes qui sont "parmi les temples bouddhistes les plus sophistiqués d'Asie du Sud-Est" et juge son patrimoine, tant architectural qu'artistique, "exceptionnel", "en parfaite harmonie avec l'environnement naturel". Mais ce patrimoine, dans le nord du pays, est désormais menacé par un projet de barrage "situé à seulement 8,6 kilomètres d'une ligne de faille sismique active", s'inquiète le South China Morning Post. Pour le sismologue thaïlandais Punya Churasiri, interrogé par le média régional, "ce nouveau barrage pourrait ainsi déclencher un fort séisme de magnitude 7 ou 8". Les barrages en service ou en fin de construction au Laos. Les barrages en service ou en fin de construction au Laos. Malgré ces inquiétudes, et l'absence d'une étude rigoureuse



concernant les risques sismiques, les autorités laotiennes ont donné leur feu vert pour ce projet soutenu par des promoteurs et investisseurs thaïlandais. Un énième barrage, rappelle le journal anglophone, qui apparaît comme une nouvelle preuve de l'ambition du Laos, pays enclavé et rural d'Asie du Sud-Est, de devenir "la batterie de l'Asie" en multipliant ses ressources en hydroélectricité. Ce projet, situé à 25 kilomètres en amont de Luang Prabang, risque également de menacer "l'intégrité" de cette ville classée au patrimoine mondial de l'Unesco. L'Unesco, rapporte le SCMP, a dès lors enjoint les autorités laotiennes d'abandonner le chantier. Si celui-ci arrive à son terme, rappelle ce journal régional, les pays qui achèteraient l'électricité produite à partir de ce barrage violeraient ainsi la Convention du patrimoine mondial des Nations unies. Minja Yang, ancienne responsable du patrimoine de l'Unesco pour la région Asie-Pacifique, se désole quant à elle de cet énième barrage construit dans ce pays, qui en compte déjà 70 pour une superficie deux fois moins grande que la France : "Le Laos compte tellement de barrages que cela n'a aucun sens [d'en construire un nouveau] et de tuer le tourisme culturel. Cela ne peut que conduire Luang Prabang à se retrouver sur la liste des sites en danger de l'Unesco, et provoquer la perte de milliers d'emplois."

VU D'ALLEMAGNE. QUI REPRÉSENTE LE PEUPLE FRANÇAIS, LA RUE OU LES ÉLUS ? Quel rôle joue la rue en tant que lieu politique ?

L'étranger ne le perçoit peut-être pas. Mais à travers les protestations contre la réforme des retraites se joue un bras de fer de taille en France, qui dure depuis des siècles : le rôle de la rue et de la représentation du peuple, commente cet hebdomadaire libéral allemand.



Ces protestations paraissent "à la fois démodées et spectaculaires". C'est la réflexion qu'inspirent à Die Zeit, en Allemagne, les images de ces millions de personnes descendues dans les rues en France, qui chantent, crient et bravent le froid pendant de longues heures, alors que l'époque permettrait de communiquer sa colère confortablement en un clic sur Twitter. Dans aucun autre pays la rue joue un tel rôle que dans l'Hexagone, rappelle l'hebdo-

madaire, en s'appuyant sur les travaux de l'historienne française Danielle Tartakowsky. Si le journaliste Matthias Krupa cite cette spécialiste des mouvements populaires en France, c'est parce qu'il estime qu'"une grande question se pose en ce moment entre Brest et Nice : quel rôle joue la rue en tant que lieu politique ? Et qui représente le peuple ?" Selon Tartakowsky, après une première phase révolutionnaire entre 1789 et 1871 où le peuple a mis les régimes à

genoux plusieurs fois, les choses se sont complexifiées. "La démocratie s'installe, le Parlement prend de l'importance, et la rue est domptée. Elle reste un lieu de protestation organisée, mais avec plus de subversion", explique Die Zeit. Cet équilibre précaire qui s'est installé depuis entre le Parlement et la rue est au centre du bras de fer actuel sur les retraites. Avec une autre spécificité : "C'est parce que les manifestations sont considérées comme un réfé-

rendum que le nombre de participants est aussi important et contesté. Plus il y a de personnes dans la rue, plus leurs revendications semblent légitimes." Pourtant, nul ne devrait se faire d'illusions sur les retraites. Un recul du gouvernement reste improbable. La rue ne gouverne peut-être pas, tel que l'a exprimé l'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, "mais il est très difficile de gouverner contre la rue en permanence". **Die Zeit, Allemagne**

LE GOUVERNEMENT DOIT FAIRE DU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES UNE PRIORITÉ NATIONALE Le gouvernement Borne sur la corde raide

Par Agence Anadolu
Dans son rapport annuel, la Cour des comptes pointe des finances publiques dégradées par des crises successives. Les Sages de la rue Cambon, appellent le gouvernement à sortir «définitivement» de la logique du «quoi qu'il en coûte». La Cour des comptes, juridiction financière de l'ordre administratif en France, s'est déclarée vendredi préoccupée par le redressement des finances publiques, qui selon l'institution, «doit être une priorité nationale». Les Sages de la rue Cambon ont exhorté, en ce sens, le gouvernement à engager un «redressement résolu» des finances publiques et à sortir «définitivement» de la logique du «quoi qu'il en coûte». C'est ce qui ressort des déclarations du premier président de l'institution, Pierre Moscovici, lors de la présentation du rapport annuel 2023 de la Cour des comptes, à la presse. Dans son rapport public annuel de 572 pages, remis au président Emmanuel Macron avant sa présentation devant la presse ce vendredi 10 mars au matin, la Cour des comptes a tiré la sonnette d'alarme, pointant une croissance au ralenti, une dette qui culmine à 111% du

PIB, des dépenses publiques qui continuent de croître, sans compter les milliards d'euros dépensés pour aider les ménages et les entreprises à affronter la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et l'envolée des prix de l'énergie. Selon l'institution, 37,5 milliards d'euros ont été dépensés dans le cadre de la crise sanitaire et du plan de relance en 2022, et près de 12,5 milliards en 2023. Il faut y ajouter les mesures prises pour amortir l'inflation qui ont représenté 25 milliards en 2022 et 36,3 milliards en 2023. «Les finances publiques étaient déjà dégradées avant la pandémie de Covid-19, mais à notre sens, elles appellent maintenant des mesures urgentes», a déclaré Pierre Moscovici. Et le président de la Cour des comptes d'ajouter «Le redressement des finances publiques doit être une priorité nationale», au risque de paralyser l'action publique. «L'accent doit être résolument mis sur la maîtrise des dépenses», recommande Moscovici, autrement dit, «sortir définitivement du "quoi qu'il en coûte"». Le principal risque à court terme pour la France est celui de creuser l'écart avec ses voisins européens, lesquels ont déjà

engagé un travail pour ramener leur déficit public à 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025, soit deux ans avant la France dont le déficit public s'élève à 5% du PIB. À 111 % du PIB, la dette française est supérieure de 14 points à son niveau d'avant-crise, tandis que la Grèce, par exemple, a réduit son ratio de plus de 40 points en trois ans, a fait observer le président de l'institution. «La sortie du "quoi qu'il en coûte" est loin d'être faite (...) Le niveau de dépenses demeure élevé, alors que la croissance va se tasser, on le sait. La récession est évitée pour 2023, mais la croissance va rester faible», a-t-il ajouté. L'incertitude est «inhabituellement élevée», indique le rapport, en raison des risques sur les approvisionnements en gaz, de l'instabilité des prix de l'énergie, ainsi que du relèvement des taux mené par la Banque centrale européenne pour lutter contre l'inflation. Les Sages de la rue Cambon appellent la France à se doter rapidement d'une loi de programmation pluriannuelle des finances publiques. L'absence de cette loi fait peser un risque sur l'encaissement des fonds européens, attendus à 12,7 milliards d'euros en 2023.

Mots Croisés

HORIZONTALLEMENT

I. 3ème lac naturel français. 1er lac isérois. II. Carnivore aquatique. Papier d’emballage. Station de ski. III. Famille des bruyères. Exclamation provençale. Petit tour. Vélo. IV. Parc naturel isérois. Etat-major. Peuple de Nouvelle-Zélande. Sultanat. V. Voie ferrée. Sommet rocheux. Bonheur intégral. VI. Petit écran. Annécien vainqueur de l’Annapurna. Font des histoires. VII. Massif des Alpes. Une vraie galère. Torrent des Aravis. VIII. Terre inondée. Une ferme en langage juridique. Déesse marine. Cardinal. Boîte à cadres. IX. Lac alimenté par le Rhône. Inventeur du tsar system. SDF. X. Qui s’y frotte s’y pique. Vide. Un milliard de kilo. Manillon. XI. Erbium. Démonstratif. Se rendit. Hésitation. XII. Rougie. Village du Vercors. XIII. Chemin de vie. Champ de bataille. Indiens. XIV. Une abbaye sur le lac du Bourget. Capitale du parfum. XV. Point culminant des Bauges. Service non rendu. Obtempéré. Affluent de l’Isère. XVI. Mendélévium. Céréale. Col des Alpes. Il exécute...sur contrat. XVII. Ce château-prison a hébergé le marquis de Sade. Vin de Savoie. XVIII. Guetterez. Un amour de dieu. Or au labo. XIX. Pierre dure. Gaine. Commencée. Croyance. XX. Radis chinois. Philosophe enfant de Savoie. Fromage des Alpes.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
I																				
II																				
III																				
IV																				
V																				
VI																				
VII																				
VIII																				
IX																				
X																				
XI																				
XII																				
XIII																				
XIV																				
XV																				
XVI																				
XVII																				
XVIII																				
XIX																				
XX																				

HORIZONTALLEMENT

I. 3ème lac naturel français. 1er lac isérois. II. Carnivore aquatique. Papier d’emballage. Station de ski. III. Famille des bruyères. Exclamation provençale. Petit tour. Vélo. IV. Parc naturel isérois. Etat-major. Peuple de Nouvelle-Zélande. Sultanat. V. Voie ferrée. Sommet rocheux.

Bonheur intégral. VI. Petit écran. Annécien vainqueur de l’Annapurna. Font des histoires. VII. Massif des Alpes. Une vraie galère. Torrent des Aravis. VIII. Terre inondée. Une ferme en langage juridique. Déesse marine. Cardinal. Boîte à cadres. IX. Lac alimenté par le Rhône. Inventeur du tsar system. SDF. X. Qui s’y frotte

s’y pique. Vide. Un milliard de kilo. Manillon. XI. Erbium. Démonstratif. Se rendit. Hésitation. XII. Rougie. Village du Vercors. XIII. Chemin de vie. Champ de bataille. Indiens. XIV. Une abbaye sur le lac du Bourget. Capitale du parfum. XV. Point culminant des Bauges. Service non rendu. Obtempéré. Affluent de l’Isère.

XVI. Mendélévium. Céréale. Col des Alpes. Il exécute...sur contrat. XVII. Ce château-prison a hébergé le marquis de Sade. Vin de Savoie. XVIII. Guetterez. Un amour de dieu. Or au labo. XIX. Pierre dure. Gaine. Commencée. Croyance. XX. Radis chinois. Philosophe enfant de Savoie. Fromage des Alpes.

SOLUTIONS MOTS CROISÉS PRECEDENTS

S	I	E	S	T	E	
V	I	T	E	S	S	E
P	H	A	R	E	S	
A	N	G	L	A	I	S
T	R	A	F	I	C	
G	A	L	E	R	I	E
P	E	A	G	E	S	
S	O	R	T	I	E	S
C	A	M	I	O	N	
R	A	L	E	N	T	I

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	I	T	R	O	U	I	L	L	E
II	O	D	E	U	R	S		E	A	U
III	C	E		S		E	T	A	G	E
IV	C	E	L	E	B	R	E		O	
V	I		I				T	O	N	D
VI	N	O	E	L			E	T		I
VII	E	N	R	A	G	E		A	M	E
VIII	L		R		A	H	U	R	I	S
IX	L	U	E	U	R		N	I		E
X	E	N		V	E	X	E	E		L

C		D		Q		L		D		G
H	A	M	E	A	U		O	D	E	U
R	U	S	T	I	Q	U	E		R	A
B	E	R	E	T		U	R	G	E	N
S	E	R	E	N	A	D	E		E	U
U	S		T	R	E	S		L	A	I
E	N	E	R	G	I	E		I	U	T
J	E	U		E	L		M	A	L	T
	D	E	S	I	R	E		A	S	
C	H	I	C		G	O	U	A	C	H
I	S	O	L	E	S		S	A		T
A	N	T	R	E		I	C	A	R	E
D	E	C	R	U	E	S		N	U	E
D	O		H	O	R	A	S	E	R	A
U	R	E	T	R	E		I	T	O	U

SOLUTION DES MOTS MÉLÉS N°13 :
Le mot-mystère est : athlète

